

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Baccalauréat en architecture

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en sciences de l'architecture (B. Sc. arch.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- DEC en sciences, lettres et arts
- OU baccalauréat international – sciences pures et appliquées
- OU DEC en sciences de la nature
- OU DEC en technologie de l'architecture
- OU DEC en sciences informatiques et mathématiques
- OU autre DEC et avoir réussi les cours suivants :
 - Mathématiques NYA ou 103-77 ou 103-RE ou NYC ou 105-77
 - Physique NYA (ou 101)

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

DEC technique

Les titulaires d'un DEC technique pourraient profiter d'une entente DEC-BAC ou d'une passerelle. L'information complète se trouve sur le site [DEC-BAC et passerelles](#).

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires
- ET formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)
- ET formation jugée satisfaisante en mathématiques et physique

Toutes les exigences doivent être satisfaites au moment d'entreprendre le programme.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 400/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)

Exigences après l'admission

Ordinateur portable

Toute personne admise à ce programme doit acquérir, dès la première session, un ordinateur portable équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire de micro-ordinateur portable.

La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

Contingement - capacité d'accueil

Le baccalauréat en architecture est un [programme contingenté](#) à 95 places.

Deux places hors contingent sont réservées aux titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire ayant à la fois le statut de résidente ou résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuits, ainsi qu'une cote de rendement supérieure à 27.

Une place hors contingent est réservée aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'architecture ayant au moins l'équivalent de cinq années d'expérience et un dossier jugé excellent.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Le programme a pour objectif l'acquisition de la connaissance de base des principes, méthodes et concepts propres à l'architecture. Plus particulièrement, il vise à :

- connaître l'histoire de l'architecture;
- connaître l'histoire du travail, des rôles et des responsabilités de l'architecte;
- comprendre la diversité des établissements humains et des modes de vie, chez soi et dans divers contextes culturels;
- acquérir les aptitudes et habiletés fondamentales pour définir et documenter un sujet d'architecture, ainsi que la maîtrise des outils pour concevoir, présenter et évaluer un projet d'architecture;
- comprendre les systèmes constructifs et techniques du bâtiment, ainsi que les principes de développement durable, et être capable de les intégrer dans la conception architecturale;
- acquérir les attitudes et aptitudes requises pour le travail en équipe, ainsi que pour les rencontres interculturelles et internationales;
- être initié à la recherche-crédation en architecture, et savoir utiliser les outils et les habiletés de recherche propres à l'architecte.

Ordre professionnel

Pour accéder à la profession d'architecte, il faut être titulaire d'un diplôme de maîtrise en architecture (M. Arch.) (voir à ce sujet la description du programme de maîtrise en architecture). Le programme de baccalauréat en architecture de trois ans constitue la seule voie d'accès au programme de maîtrise sanctionné par le diplôme de M. Arch. Les titulaires d'un diplôme de baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) auront ainsi acquis des compétences utiles pour poursuivre des études supérieures ou pour faire leur entrée sur le marché du travail dans des domaines connexes.

« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture, Édition 2017, Annexe A-1)

Le programme de baccalauréat en architecture (B. Sc. Arch.) est un programme préprofessionnel qui précède le programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de l'Université Laval. Ce dernier est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) jusqu'au 30 juin 2019, et est actuellement en processus de renouvellement d'agrément pour les 6 années subséquentes.

Durée et régime d'études

Il est obligatoire d'être inscrit à temps complet durant les deux premières années du programme.

Profil développement durable

Le [profil développement durable](#) constitue le parcours idéal pour approfondir ses connaissances dans l'application des concepts du développement durable et dans la compréhension de ses enjeux. Il vise à valoriser une expérience interdisciplinaire dans la résolution de problèmes tout en permettant de développer des compétences en matière de

développement durable dans son domaine d'études. Le profil est constitué de 12 crédits, soit 3 crédits pour le cours obligatoire DDU-1000 Fondements du développement durable, 3 crédits pour un cours spécialisé lié à la discipline du programme d'études, 6 crédits qui peuvent prendre la forme d'un stage, d'un projet d'intervention ou d'un ou deux cours spécialisés sélectionnés à partir d'une liste préétablie.

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Architecture (81 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-1011 | Atelier I | 6 |
| ARC-1021 | Anatomie du bâtiment | 2 |
| ARC-1031 | Fondements de la représentation architecturale | 2 |
| ARC-1041 | Imagination et vision spatiale architectonique | 2 |
| ARC-1054 | Architecture, environnement et carboneutralité | 2 |
| ARC-1061 | Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945 | 3 |
| ARC-1012 | Atelier II | 6 |
| ARC-1022 | Géométrie, structure et tectonique | 3 |
| ARC-1032 | Représentation architecturale avancée et pensée graphique | 2 |
| ARC-1042 | Construction spatiale architectonique | 2 |
| ARC-1062 | Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui | 3 |
| ARC-2011 | Atelier III | 6 |
| ARC-2021 | Enveloppe et écologie du bâtiment | 3 |
| ARC-2031 | Représentation narrative, communication et analyse spatiale | 2 |
| ARC-2041 | Conceptualisation et interprétation spatiale architectonique | 2 |
| ARC-2061 | Lecture du milieu bâti et design urbain | 3 |
| ARC-2012 | Atelier IV | 6 |
| ARC-2022 | Mécanique, environnement et énergie du bâtiment | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-2042 | Figuration et conceptualisation numériques | 2 |
| ARC-2062 | Introduction à la conception numérique | 2 |
| ARC-3011 | Atelier V | 6 |
| ARC-3021 | Anatomie systématique du bâtiment | 3 |
| ARC-3061 | Architecture, humanité et monde | 3 |
| ARC-3012 | Atelier VI | 6 |
| ARC-3042 | Portfolio d'architecture | 1 |

Autres activités

Autres exigences (15 crédits)

Règle 1. 0 à 6 crédits

Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I ou le niveau intermédiaire I dans une autre langue moderne. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis l'un de ces niveaux (VEPT : 58 pour la langue anglaise ou résultat de 4 dans toute autre langue) lors du test administré par l'École de langues n'est pas tenu de s'inscrire à un cours de langues et peut donc choisir des crédits dans l'une ou l'autre des règles ci-dessous.

Règle 2. 3 à 12 crédits parmi :

Théorie et histoire

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-4100 | Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site | 3 |
| ARC-4101 | Domestication de l'espace | 3 |
| ARC-4102 | Théories et interprétation en architecture | 3 |
| ARC-4104 | Environnement bâti canadien | 3 |
| ARC-4106 | Habiter, entre le chez-soi et le vivre ensemble | 3 |
| HAR-1002 | Sources et développements de l'art moderne en Europe (1700-1960) | 3 |
| HAR-1003 | L'architecture de la Renaissance à 1900 | 3 |
| HAR-1004 | L'art du XXe siècle, 1900-1960 | 3 |
| HAR-1005 | Art et architecture du Moyen Âge | 3 |
| HAR-1006 | L'art de la Renaissance et du Baroque | 3 |
| HAR-1010 | Histoire de l'architecture moderne en Europe | 3 |
| HAR-2201 | Architecture de la ville de Québec | 3 |
| HAR-2203 | Architecture en Amérique du Nord, XVIIe-XIXe siècles | 3 |
| HAR-2206 | Architecture française, XVe-XIXe siècles | 3 |
| HAR-2207 | Architecture néogothique, XVIIIe-XXe siècles | 3 |

Règle 3. 3 à 12 crédits parmi :

Diversité culturelle et perspectives mondiales

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ANT-1601 | Enjeux sociopolitiques et humains de la migration | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ANT-1901 | Diversité culturelle : contexte et enjeux | 3 |
| ANT-2000 | Théories de la culture | 3 |
| ANT-2303 | Anthropologie et environnement | 3 |
| ANT-2304 | Anthropologie et développement | 3 |
| ANT-2306 | Anthropologie urbaine : du village à la ville globale | 3 |
| ANT-2325 | Cultures populaires et globalisation | 3 |
| ARC-4105 | Architecture vernaculaire | 3 |
| COM-2160 | Communication publique, interculturelle et internationale | 3 |
| GGR-1005 | Géographie humaine : populations, environnement, développement | 3 |
| GGR-2513 | Géographie de la mondialisation | 3 |
| GGR-3100 | Géographie sociale et culturelle | 3 |
| GGR-3102 | Territoire et ressources : enjeux et perspectives autochtones | 3 |
| GIE-2100 | Développement international : acteurs et processus | 3 |
| GIE-4111 | Gestion de projets dans un contexte international | 3 |
| SOC-2113 | Sociologie de la culture | 3 |

L'étudiant qui est admis au Profil international ou aux Échanges BCI ou aux Ententes générales et consortium peut remplacer l'exigence minimale de 3 crédits de cette règle par une autre activité de 3 crédits jugée acceptable par la direction du programme.

Règle 4. 0 à 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ANT-2304 | Anthropologie et développement | 3 |
| ANT-2306 | Anthropologie urbaine : du village à la ville globale | 3 |
| ARC-1006 | Dessin et figuration graphique 1 | 3 |
| ARC-2004 | Concepts et méthodes en design architectural | 3 |
| ARC-2007 | Conception de structures | 3 |
| ARC-2102 | Lumière et ambiances physiques | 3 |
| ARC-3103 | Acoustique architecturale | 3 |
| ARC-3207 | Stage | 3 |
| ARC-3550 | Sujets spéciaux I | 3 |
| DDU-1000 | Fondements du développement durable | 3 |
| DDU-2000 | Aménagement durable du territoire | 3 |
| DDU-2704 | Design responsable | 3 |
| DRT-1721 | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable | 3 |
| ECN-1110 | Économie du développement | 3 |
| ENT-2023 | Entrepreneuriat technologique | 3 |
| ENT-2103 | Stratégies adaptées à la PME | 3 |
| ENT-2108 | Réaliser son projet entrepreneurial | 3 |
| ENT-2144 | Transmission et relève d'entreprise | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ENT-2145 | Devenir travailleur autonome et microentrepreneur | 3 |
| ENT-4146 | Entrepreneuriat collectif : social et coopératif | 3 |
| GGR-1006 | Changements climatiques | 3 |
| GGR-3400 | Paysage : analyse, protection et mise en valeur | 3 |
| GMT-1100 | Urbanisme durable | 3 |
| GUI-2103 | Immobilier et développement durable | 3 |
| GUI-4001 | Développement immobilier | 3 |
| MNG-2003 | Planification et gestion de projets | 3 |
| MNG-2109 | Management responsable | 3 |
| MNG-2110 | Développement durable et gestion des organisations | 3 |
| MRK-2102 | Comportement du consommateur | 3 |
| POL-2207 | Politiques environnementales | 3 |
| SOC-2114 | Environnement et société | 3 |

et tous les cours de premier cycle portant un des sigles suivants : CTB, DDU, DES, ENT, ETN, GCI, GGR, GIE, GMT, GUI, HAR, HST, MNG, MRK, MSL, MUS, PHI, PTR, SOC, THT.

L'étudiant admis dans les profils développement durable et entrepreneurial doivent choisir les cours qui y sont prévus.

Profils

Profil développement durable (12 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-------------------------------------|----------------|
| DDU-1000 | Fondements du développement durable | 3 |

Règle 1. 3 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-------------------------------------|----------------|
| ARC-2102 | Lumière et ambiances physiques | 3 |
| ARC-4104 | Environnement bâti canadien | 3 |
| ARC-4105 | Architecture vernaculaire | 3 |
| GUI-2103 | Immobilier et développement durable | 3 |

Règle 2. 6 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ANT-2304 | Anthropologie et développement | 3 |
| ANT-2306 | Anthropologie urbaine : du village à la ville globale | 3 |
| DDU-2000 | Aménagement durable du territoire | 3 |
| DDU-2100 | Réflexion sur les enjeux actuels du développement durable | 3 |
| DDU-2704 | Design responsable | 3 |
| DDU-3000 | Stage en développement durable I | 3 |
| DDU-3001 | Stage en développement durable II | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DDU-3010 | Projet d'intervention dirigé en développement durable I | 3 |
| DDU-3011 | Projet d'intervention dirigé en développement durable II | 3 |
| DRT-1721 | Introduction au droit de l'environnement et au développement durable | 3 |
| ECN-1110 | Économie du développement | 3 |
| GGR-1006 | Changements climatiques | 3 |
| GGR-3400 | Paysage : analyse, protection et mise en valeur | 3 |
| GMT-1100 | Urbanisme durable | 3 |
| MNG-2003 | Planification et gestion de projets | 3 |
| MNG-2109 | Management responsable | 3 |
| MNG-2110 | Développement durable et gestion des organisations | 3 |
| POL-2207 | Politiques environnementales | 3 |
| SOC-2114 | Environnement et société | 3 |

Profil entrepreneurial (12 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1000 | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | 3 |
| ENT-3000 | Portfolio entrepreneurial I | 3 |
| ENT-3010 | Portfolio entrepreneurial II | 3 |

Règle 1. 3 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1101 | Gestion de la PME et de sa croissance | 3 |
| ENT-2023 | Entrepreneuriat technologique | 3 |
| ENT-2103 | Stratégies adaptées à la PME | 3 |
| ENT-2108 | Réaliser son projet entrepreneurial | 3 |
| ENT-2144 | Transmission et relève d'entreprise | 3 |
| ENT-2145 | Devenir travailleur autonome et microentrepreneur | 3 |
| ENT-4146 | Entrepreneuriat collectif : social et coopératif | 3 |
| GUI-4001 | Développement immobilier | 3 |
| MRK-2102 | Comportement du consommateur | 3 |

Les cours ENT-2023, ENT-2103 et MRK-2102 sont également offerts en version anglaise : ENT-2147, ENT-3101 et MRK-2110.

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| EHE-1ARC | Études - Profil international - Baccalauréat en architecture | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Baccalauréat en art et science de l'animation

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en animation (B. Anim.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- Tout DEC
- OU certificat en art et science de l'animation
- OU certificat en arts plastiques

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 600/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)

Selon le résultat, vous pourriez devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Exigences après l'admission

Ordinateur obligatoire

Dès la première session, toute personne admise à ce programme doit faire l'acquisition d'un ordinateur équipé d'un certain nombre de logiciels conformes aux normes fixées par la direction de programme ou démontrer qu'elle possède un équipement informatique (ordinateur et logiciels) équivalent ou supérieur aux normes fixées par la direction du programme.

La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Si nécessaire, des formations non créditées sont offertes aux étudiantes et étudiants.

Contingentement - capacité d'accueil

Le baccalauréat en art et science de l'animation a une [capacité d'accueil limitée](#) à 75 places.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. Consultez la [liste des programmes à capacité d'accueil limitée](#) pour connaître les dates cibles de dépôt de la demande d'admission par programme.

Orientation

Le baccalauréat en art et science de l'animation vise à former des créatrices et des créateurs capables de se positionner de manière stratégique dans un milieu très compétitif et en pleine effervescence.

Dans une orientation résolument technologique, le programme englobe plusieurs champs d'études, notamment le jeu (ludo-éducatif ou de divertissement), le cinéma (fictionnel ou documentaire), les environnements virtuels 3D (visualisation architecturale et design d'exposition) et le design (multimédia, télévision, publicité). Ce parti pris se traduit de manière non équivoque dans le corpus de cours, construit sur la base d'un cheminement conceptuel favorisant d'abord et avant tout l'épanouissement du talent créatif, l'acquisition de connaissances fondamentales et le perfectionnement des techniques et procédés de pointe.

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier les étudiantes et les étudiants aux théories et aux concepts propres à l'animation et de leur apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets. Au terme de leur formation, les étudiantes et étudiants seront en mesure de :

- situer le champ de l'animation dans une perspective culturelle large à travers ses multiples champs d'application;

- concevoir et scénariser des contenus riches et diversifiés à forte pertinence culturelle;
- posséder les langages, les outils et les méthodes nécessaires à une pratique créative de l'animation;
- concrétiser une vision personnelle et originale de l'animation.

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Art et science de l'animation (63 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ANI-1000 | Histoire et esthétique de l'animation | 3 |
| ANI-1011 | Dessin dynamique I | 3 |
| ANI-1015 | Théories de l'animation I | 3 |
| ANI-1016 | Fondements pratiques en animation I | 6 |
| ANI-1017 | Théories de l'animation II | 3 |
| ANI-1018 | Fondements pratiques en animation II | 6 |
| ANI-2011 | Dessin dynamique II | 3 |
| ANI-1019 | Gestion de production en animation | 3 |
| ANI-2014 | Studio I | 6 |
| ANI-2015 | Studio II | 6 |
| ANI-3000 | Projet de synthèse I | 6 |
| ANI-3001 | Projet de synthèse II | 6 |
| ANI-3101 | Portfolio et gestion de carrière en animation | 3 |

Règle 1. 6 crédits

de l'un ou l'autre des blocs suivants :

Bloc 1

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------|----------------|
| ANI-1002 | Animation 3D I | 3 |
| ANI-1005 | Animation 3D II | 3 |

ou

Bloc 2

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------|----------------|
| ANI-2005 | Animation numérique 2D I | 3 |
| ANI-2016 | Animation numérique 2D II | 3 |

Autres activités**Autres exigences (27 crédits)****Règle 1. 0 à 3 crédits**

Réussir le niveau ANL-3010 Advanced English I. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 58) lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur ou, s'il a acquis le niveau Advanced English II (VEPT : 63), un cours d'une autre langue moderne.

Règle 2. 12 à 15 crédits parmi

l'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours ayant le sigle ANI, des cours correctifs en français et des cours d'anglais de niveau inférieur à Intermediate English II.

L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit suivre les cours ENT qui y sont prévus.

Règle 3. 12 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ANI-1010 | Méthodologie en animation | 3 |
| ANI-1013 | Modélisation organique | 3 |
| ANI-1014 | Exploration immersive | 3 |
| ANI-1100 | Animation en volume | 3 |
| ANI-1700 | Production en animation | 3 |
| ANI-1701 | Image numérique en animation | 3 |
| ANI-1702 | Modélisation et animation 3D | 3 |
| ANI-1703 | Cinéma d'animation et création | 3 |
| ANI-1705 | Introduction au design de jeu et à l'ergonomie d'interface | 3 |
| ANI-2001 | Dimension sonore de l'animation | 3 |
| ANI-2004 | Éléments de postproduction et animation composite | 3 |
| ANI-2006 | Conception de personnages 3D | 3 |
| ANI-2007 | Construction de décor virtuel | 3 |
| ANI-2008 | Animation de personnage 3D | 3 |
| ANI-2009 | Ébauche conceptuelle (concept art) | 3 |
| ANI-2010 | Scénarimage (story-board) | 3 |
| ANI-2012 | Programmation en animation | 3 |
| ANI-2013 | Animation graphique (Motion Design) | 3 |
| ANI-2100 | Image de synthèse III : effets 3D | 3 |
| ANI-2102 | Design de personnage | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ANI-2103 | Histoire et esthétique du jeu vidéo | 3 |
| ANI-2104 | Animation documentaire | 3 |
| ANI-2105 | Éclairage en images de synthèse | 3 |
| ANI-3100 | Stage en milieu de production | 3 |
| ANI-3102 | Visualisation d'information animée | 3 |
| ANI-3103 | Projet dirigé en art et science de l'animation | 3 |
| ANI-3200 | Activité de recherche I | 3 |
| ANI-3201 | Activité de recherche II | 3 |

Profils

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Le cours ANI-3101, obligatoire au programme, fait partie intégrante du profil. Les crédits des cours ENT seront cumulés dans la règle 2 du bloc « Autres exigences ».

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1000 | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | 3 |
| ENT-3000 | Portfolio entrepreneurial I | 3 |
| ENT-3010 | Portfolio entrepreneurial II | 3 |

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| EHE-1ANI | Études - Profil international - Baccalauréat en art et science de l'animation | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Baccalauréat en arts visuels et médiatiques

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en arts visuels (B.A.V.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- DEC en arts visuels (aucun dossier visuel n'est exigé)
- OU autre DEC et avoir acquis les compétences suivantes :
 - en dessin (un cours de 45 heures)
 - en sculptural ou 3D (un cours de 45 heures)
 - en atelier de pratique artistique (deux cours d'atelier de 45 heures en photographie, peinture, vidéo, etc.)
 - en histoire de l'art (deux cours de 45 heures)

ET déposer un dossier visuel conforme

- OU certificat universitaire en arts ET déposer un dossier visuel conforme

Dossier visuel

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires
- ET formation jugée satisfaisante en dessin, en sculptural ou 3D, en histoire de l'art et en atelier de pratique artistique (photographie, peinture, vidéo, etc.)
- OU certificat universitaire en arts

Dossier visuel

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire et visuel.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

- ET formation jugée satisfaisante en dessin, en sculptural ou 3D, en histoire de l'art et en atelier de pratique artistique (photographie, peinture, vidéo, etc.)

Dossier visuel

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire et visuel.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 300/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 6/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)

Selon le résultat, vous pourriez devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

La pratique de la création en arts plastiques constitue le fondement du programme. Cette pratique se réalise dans une transformation poétique et esthétique de matériaux ou de signes visuels.

Former des bacheliers et des bacheliers en arts visuels et médiatiques, c'est les mettre en situation de créer, c'est les rendre capable de critiquer leur travail, de le situer par rapport à celui des autres et par rapport au contexte général de l'art.

Objectifs

- Produire des images et des objets poétiques.
- Analyser sa production personnelle et la situer dans un contexte général.
- Créer des œuvres signifiantes et originales.
- Améliorer ses dispositions à percevoir.
- Améliorer ses dispositions à s'exprimer.
- Accroître la souplesse et la précision du geste artistique.
- Renforcer la dextérité de base dans la manipulation d'instruments techniques.

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Arts visuels et médiatiques (78 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARV-1012 | La création artistique : fondements et processus | 3 |
| ARV-1401 | Atelier I - Méthode : image | 3 |
| ARV-1402 | Atelier I - Méthode : objet | 3 |
| ARV-1411 | Atelier II - Méthode : temps | 3 |
| ARV-1412 | Atelier II - Méthode : action/contexte | 3 |
| ARV-2000 | Arts visuels contemporains | 3 |
| ARV-2112 | Arts visuels actuels | 3 |
| ARV-2400 | Atelier III - Exploration I | 6 |
| ARV-2410 | Atelier IV - Exploration II | 6 |
| ARV-3001 | L'artiste et sa carrière | 3 |
| ARV-3400 | Atelier V - Synthèse I | 6 |
| ARV-3411 | Atelier VI - Synthèse II | 6 |

Règle 1. 24 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------|----------------|
| ARV-1007 | Arts plastiques et psychogenèse | 3 |
| ARV-1009 | Dessin et création | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARV-1102 | Technique des peintures | 3 |
| ARV-1103 | Techniques de moulage et création | 3 |
| ARV-1104 | Gravure | 3 |
| ARV-1105 | Lithographie | 3 |
| ARV-1108 | Sérigraphie | 3 |
| ARV-1113 | Le photographique : outils, concepts et méthodes | 3 |
| ARV-1201 | Techniques de fabrication : bois et métal | 3 |
| ARV-1723 | Expérience et théories de la couleur | 3 |
| ARV-2003 | Sujet spécial en art | 3 |
| ARV-2116 | Vidéo : exploration | 3 |
| ARV-2117 | Dessin et exploration | 3 |
| ARV-2125 | Estampe numérique | 3 |
| ARV-2127 | Photographie : le temps, l'espace | 3 |
| ARV-2128 | Le document : entre réel et fiction | 3 |
| ARV-2129 | Petits théâtres de l'image et du corps | 3 |
| ARV-2131 | Activité spéciale - professeur invité | 3 |
| ARV-2132 | Publication | 3 |
| ARV-2133 | Peinture : problématiques contemporaines | 3 |
| ARV-2134 | Communautés de pratique et travail collaboratif | 3 |
| ARV-2135 | Art et espaces communs | 3 |
| ARV-2136 | Archives, bibliothèques et collections dans la pratique artistique | 3 |
| ARV-2137 | Peinture : picturalité, matière et support | 3 |
| ARV-2138 | Pratiques performatives | 3 |
| ARV-3050 | Éducation artistique: théorie, recherche | 3 |
| ARV-3104 | L'objet abstrait | 3 |
| ARV-3107 | Vidéo et interdisciplinarité | 3 |
| ARV-3110 | Phénoménologie de l'abstraction | 3 |
| ARV-3111 | Dessin et autres pratiques | 3 |
| ARV-3202 | Art sonore | 3 |
| ARV-3204 | Projet de recherche personnel | 3 |
| ARV-3205 | Art actif, réactif et interactif | 3 |
| ARV-3500 | Stage en milieu professionnel | 3 |

Règle 2. 3 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------|----------------|
| ARV-2002 | Art, design et architecture | 3 |
| ARV-2111 | Photographie: études critiques | 3 |
| ARV-3000 | Lectures et conférences | 3 |

Règle 3. 3 crédits parmi :

les cours portant le sigle HAR, à l'exception de ceux des séries 800 et 900.

Autres activités

Autres exigences (12 crédits)**Règle 1. 0 à 3 crédits**

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-------------------------|----------------|
| ANL-2020 | Intermediate English II | 3 |

L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 53) lors du test administré par l'École de langues choisit un cours dans la règle 2 du programme.

Règle 2. 9 à 12 crédits parmi :

les cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours portant le sigle ARV, des cours correctifs en français et des cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2020. L'étudiant admis au profil entrepreneurial doit s'inscrire aux cours ENT-1000, ENT-3000, ENT-3010.

Profils**Profil entrepreneurial (9 crédits)**

Le cours ARV-3001, obligatoire au programme, complète les exigences du profil.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1000 | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | 3 |
| ENT-3000 | Portfolio entrepreneurial I | 3 |
| ENT-3010 | Portfolio entrepreneurial II | 3 |

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| EHE-1AVM | Études - Profil international - Baccalauréat en arts visuels et médiatiques | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design**Baccalauréat en design de produits****Description officielle**

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en design (B. Des.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- Tout DEC

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 600/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)

Selon le résultat, vous pourriez devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Contingentement - capacité d'accueil

Le baccalauréat en design de produits a une [capacité d'accueil limitée](#) à 75 places.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. Consultez la [liste des programmes à capacité d'accueil limitée](#) pour connaître les dates cibles de dépôt de la demande d'admission par programme.

Orientation

Le baccalauréat en design de produits s'articule autour de cinq grands axes de connaissances. Les trois premiers, parce qu'ils sont fondateurs, sont communs à la très vaste majorité des formations en design : il s'agit du design, de la créativité et des connaissances techniques et professionnelles. Les quatrième et cinquième axes de connaissances, extrêmement novateurs, fondent toute l'originalité du programme : l'ethnographie, d'abord, permet la reconnaissance et l'interprétation des préoccupations des usagers, bénéficiaires ou citoyens et du contexte social et culturel dans lesquels ils vivent et évoluent afin de concevoir des produits et services signifiants, adéquats, appropriés et suscitant de la valeur; la gestion, ensuite, permet l'acquisition des connaissances et des habiletés de gestion requises pour stimuler le développement et la promotion de nouveaux produits et services, le développement d'entreprises et l'entrepreneuriat.

Objectifs

Le baccalauréat en design de produits a pour ambition de former des designers porteuses et porteurs d'une vision novatrice, compétente, responsable et éthique du design de produits.

Dans la perspective d'un développement durable de la société, le programme vise à fournir les connaissances théoriques et les compétences techniques fondatrices nécessaires à la pratique du design de produits et au développement d'une culture du design, à promouvoir la mise en contexte et en pratique des connaissances acquises au cours de la formation ainsi qu'à développer les compétences liées à la démarche de projet en management de design et en lancement d'entreprise.

Au terme du programme de baccalauréat en design de produits, la personne diplômée sera en mesure de :

- connaître les concepts et les théories nécessaires à la pratique du design de produits;
- connaître les matériaux et les techniques nécessaires à la pratique du design de produits;
- mettre en contexte les connaissances acquises au cours de sa formation et participer ainsi à l'enrichissement collectif de la société.

Durée et régime d'études

Le programme s'échelonne sur trois ans; le régime privilégié est le temps complet.

Profil distinction

Le [profil distinction](#) permet d'accélérer le cheminement conduisant aux cycles supérieurs. Il consiste en une entente fixe de 12 crédits (comprenant 0 à 6 crédits de premier cycle et 6 à 12 crédits de deuxième cycle, selon l'entente) entre la direction d'un programme de baccalauréat et la direction d'un programme de deuxième cycle. Les cours de deuxième cycle suivis sont contributaires aux deux programmes.

Le baccalauréat en design de produits offre le profil distinction avec le ou les programmes suivants :

- [Maîtrise en design – avec mémoire](#)

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités

partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 45 crédits

Activités de formation communes

Design de produits (66 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-1701 | Fondements et méthodologie du design de produits | 3 |
| DES-1702 | Évolution du design de produits | 3 |
| DES-1703 | Technologies des objets et des matériaux | 3 |
| DES-1710 | Atelier de base : introduction au design | 6 |
| DES-1704 | Processus de résolution de problème et idéation | 3 |
| DES-1705 | Design et écoconception | 3 |
| DES-1720 | Atelier de base : techniques et matériaux I | 6 |
| DES-1730 | Atelier de base : techniques et matériaux II | 6 |
| DES-2701 | Entrepreneuriat et gestion d'entreprises en design | 3 |
| DES-2702 | Enjeux du design actuel | 3 |
| DES-2703 | Design et transfert technologique | 3 |
| DES-2710 | Atelier avancé : assemblage et métissage | 6 |
| DES-3701 | Pratique professionnelle, réseaux et structures | 3 |
| DES-3710 | Atelier avancé : problématique du projet de fin d'études | 6 |
| DES-3702 | Promotion et commercialisation de produits et services | 3 |
| DES-3720 | Atelier avancé : projet de fin d'études | 6 |

Autres activités

Autres exigences (24 crédits)

Règle 1. 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| DDU-2704 | Design responsable | 3 |
| DES-1008 | Design graphique : réalisation numérique | 3 |
| DES-1009 | Design graphique : processus et montage numérique | 3 |
| DES-1621 | Design et facteurs humains | 3 |
| DES-2004 | Signes, imaginaire et culture | 3 |
| DES-2612 | Représentation graphique | 3 |
| DES-2630 | Photographie : recherche, création et production | 3 |
| DES-2704 | Design, sensorialité et esthétique | 3 |
| DES-2707 | Stage en design, management et gestion de projet | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-2708 | Économie du design de produits | 3 |
| DES-2714 | Projets spéciaux en design de produits | 3 |
| DES-3302 | Design d'emballage | 3 |
| DES-3505 | Projet dirigé en design | 3 |
| DES-4050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

Règle 2. 0 à 6 crédits parmi :

Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 58) lors du test administré par l'École de langues peut choisir des cours d'anglais de niveau supérieur ou d'une autre langue moderne. Les cours de niveau inférieur à ANL-2020 ne sont pas contributives au programme.

Règle 3. 9 à 15 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------------|----------------|
| ETN-1004 | Introduction à la culture matérielle | 3 |
| ETN-1115 | Étude du quotidien | 3 |

et tous les cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours portant le sigle DES, des cours correctifs de français et des cours d'anglais inférieurs à ANL-2020.

Profils

Profil distinction

L'étudiant doit avoir acquis 60 crédits du programme et présenter la moyenne de programme exigée selon l'entente. L'étudiant doit rencontrer sa direction de programme pour établir son choix de cours selon l'entente de Profil distinction.

Règle 1. 12 crédits

Le profil est satisfait par la réussite des cours convenus entre la direction du programme et l'étudiant.

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Le cours DES-3701, obligatoire au programme, est une partie intégrante du profil.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1000 | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | 3 |
| ENT-3000 | Portfolio entrepreneurial I | 3 |
| ENT-3010 | Portfolio entrepreneurial II | 3 |

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| EHE-1DPR | Études - Profil international - Baccalauréat en design de produits | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Baccalauréat en design graphique

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en design (B. Des.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- Tout DEC

Le dossier visuel n'est pas requis pour être admis au baccalauréat en design graphique.

DEC technique

Les titulaires d'un DEC technique pourraient profiter d'une entente DEC-BAC ou d'une passerelle. L'information complète se trouve sur le site [DEC-BAC et passerelles](#).

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 600/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)

Selon le résultat, vous pourriez devoir suivre un ou plusieurs cours de français en scolarité préparatoire.

Pour plus d'information, voir [Scolarité d'immersion française](#).

Exigences après l'admission

Ordinateur obligatoire

Toute personne admise à ce programme doit faire l'acquisition d'un ordinateur portatif équipé d'un certain nombre de logiciels conformes aux normes fixées par le programme en design graphique. Le détail des équipements nécessaires se trouve à l'[adresse WEB du programme](#).

Contingentement - capacité d'accueil

Le baccalauréat en design graphique a une [capacité d'accueil limitée](#) à 125 places.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. Consultez la [liste des programmes à capacité d'accueil limitée](#) pour connaître les dates cibles de dépôt de la demande d'admission par programme.

Orientation

Le baccalauréat en design graphique forme des designers professionnelles et professionnels, spécialisés dans la conception et l'évaluation de produits de communication graphique imprimés et électroniques de toute nature.

Objectifs

- Concevoir des produits de communication graphique de qualité supérieure qui se démarquent autant par leur pertinence, leur qualité graphique et esthétique que par leur caractère innovant.
- Maîtriser les méthodes d'intervention et de conception qui conduiront à proposer des stratégies et des solutions graphiques adéquates en réponse à un besoin exprimé par un mandant.
- Intégrer tous les fondements théoriques constituant la base des principes de design (graphique, d'interfaces, d'information, d'interaction) de manière à pouvoir mieux justifier et promouvoir ses interventions;
- Développer les connaissances et les habiletés communicationnelles pour intervenir et prendre position dans les divers débats concernant la profession.

Profil entrepreneurial

Le [profil entrepreneurial](#) entend favoriser l'émergence et le développement des compétences visant à prendre des initiatives, à réaliser des projets et à les gérer. Ce profil comporte 12 crédits : trois crédits sur les fondements en entrepreneuriat, six crédits de portfolios et trois crédits en lien avec le domaine d'études ou l'entrepreneuriat.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 96 crédits

Équivalence maximum : 48 crédits

Activités de formation communes

Design graphique (69 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-1008 | Design graphique : réalisation numérique | 3 |
| DES-1611 | Design graphique : éléments fondamentaux | 3 |
| DES-1612 | Dessin et conceptualisation | 3 |
| DES-1615 | Éléments du langage visuel et principes de composition en design graphique | 3 |
| DES-1616 | Signes, système de signes et logotype | 3 |
| DES-1009 | Design graphique : processus et montage numérique | 3 |
| DES-1617 | Typographie : fondements et usages | 3 |
| DES-1618 | Design graphique : conceptualisation et expérimentation | 3 |
| DES-1621 | Design et facteurs humains | 3 |
| DES-2630 | Photographie : recherche, création et production | 3 |
| DES-1623 | Expérience utilisateur en design d'interface | 3 |
| DES-2611 | Interface et interactivité | 3 |
| DES-2612 | Représentation graphique | 3 |
| DES-2613 | Atelier en design graphique : design d'édition | 6 |
| DES-2624 | Atelier en design graphique : visualisation d'information | 6 |
| DES-2631 | Design de marque : théories et méthodologies | 3 |
| DES-3504 | Pratique professionnelle | 3 |
| DES-3611 | Atelier en design graphique : design d'interface | 6 |
| DES-3622 | Projet de design de marque | 6 |

Autres activités

Autres exigences (27 crédits)

Règle 1. 12 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| DES-2004 | Signes, imaginaire et culture | 3 |
| DES-2106 | Image publicitaire - théorie et fondement | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-2107 | Image publicitaire - pratique de conception | 3 |
| DES-2300 | Illustration d'édition | 3 |
| DES-2500 | Stage en design graphique | 3 |
| DES-3104 | Synthèse graphique | 3 |
| DES-3301 | Illustration : exploration | 3 |
| DES-3302 | Design d'emballage | 3 |
| DES-3303 | Signalétique et orientation spatiale | 3 |
| DES-3304 | Design social | 3 |
| DES-3401 | Design d'information | 3 |
| DES-3505 | Projet dirigé en design | 3 |
| DES-3750 | Réalisation photographique: recherche et publication | 3 |
| DES-4050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

L'activité DES-3505 peut être suivie jusqu'à trois fois avec cumul des crédits acquis. Le sujet du projet doit être différent à chaque nouvelle inscription.

Règle 2. 0 à 6 crédits

Réussir le cours ANL-3010 Advanced English I. L'étudiant qui démontre qu'il a acquis ce niveau (VEPT : 58) lors du test administré par l'École de langues peut choisir un cours d'anglais de niveau supérieur, un cours d'une autre langue moderne ou ne prendre aucun cours de langue. Il est à noter que le cours ANL-2020 peut également être contributive à cette règle.

Règle 3. 9 à 15 crédits parmi :

l'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université Laval, à l'exception des cours portant le sigle DES, des cours correctifs en français et des cours d'anglais de niveau inférieur à ANL-2020.

Profils

Profil entrepreneurial (9 crédits)

Pour compléter à 12 crédits le profil entrepreneurial, l'étudiant doit réussir le cours DES-3504.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ENT-1000 | Savoir entreprendre : la passion de créer et d'agir | 3 |
| ENT-3000 | Portfolio entrepreneurial I | 3 |
| ENT-3010 | Portfolio entrepreneurial II | 3 |

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| EHE-1DES | Études - Profil international - Baccalauréat en design graphique | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Baccalauréat en enseignement des arts plastiques

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Baccalauréat en enseignement (B. Ens.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- DEC en arts visuels (aucun dossier visuel n'est exigé)
- OU autre DEC et avoir acquis les compétences suivantes :
 - en dessin (un cours de 45 heures)
 - en sculptural ou 3D (un cours de 45 heures)
 - en atelier de pratique artistique (deux cours d'atelier de 45 heures en photographie, peinture, vidéo, etc.)
 - en histoire de l'art (deux cours de 45 heures)

ET déposer un dossier visuel conforme

- OU certificat universitaire en arts ET déposer un dossier visuel conforme

Dossier visuel numérique

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel numérique conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Études au Canada hors Québec

Note : programme conduisant à l'obtention d'un brevet d'enseignement émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) seulement aux candidates et candidats canadiens ou résidents permanents.

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires
- ET formation jugée satisfaisante en dessin, en sculptural ou 3D, en histoire de l'art et en atelier de pratique artistique (photographie, peinture, vidéo, etc.)

Dossier visuel numérique

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel numérique conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Note : programme conduisant à l'obtention d'un brevet d'enseignement émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) seulement aux candidates et candidats canadiens ou résidents permanents.

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

- ET formation jugée satisfaisante en dessin, en sculptural ou 3D, en histoire de l'art et en atelier de pratique artistique (photographie, peinture, vidéo, etc.)

Dossier visuel numérique

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel numérique conforme aux normes fixées par la direction de programme. Il est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique artistique de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, nouveaux médias et autres. Le dossier doit être organisé sous forme de document PDF ou de document PowerPoint (images en format JPG de 72 ppp à 1024 × 768 pixels). Le document peut également inclure des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le document de présentation.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.art.ulaval.ca/admission.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Toute personne admise à ce baccalauréat doit se conformer aux [Dispositions relatives à l'application de la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#).

Exigences après l'admission

Mesures particulières du programme concernant la maîtrise du français

Le français est la langue d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement francophones du Québec. Afin de s'assurer que les futures enseignantes et les futurs enseignants maîtrisent le français écrit, les universités québécoises francophones et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont décidé que la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) était obligatoire pour obtenir le brevet d'enseignement.

Test diagnostique préalable (TFLM) et cours correctifs de français

En prévision de la passation du TECFEE, les étudiantes et les étudiants nouvellement inscrits à un programme de formation à l'enseignement de l'Université Laval doivent se présenter, à leur entrée dans le programme, à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le Test de français Laval-Montréal (TFLM). Les mesures imposées à la suite du test diagnostique varient en fonction du résultat obtenu :

- 75 % ou plus : aucun cours correctif à suivre
- de 60 % et 74,9 % : réussir un cours correctif de français
- moins de 60 % : réussir deux cours correctifs de français

TECFEE

Pour pouvoir se présenter au TECFEE, il faut avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme. Cette autorisation est conditionnelle au fait d'avoir :

- obtenu un résultat de 75 % ou plus au TFLM
- OU réussi le ou les cours correctifs de français qui auraient été imposés

Le TECFEE comporte deux épreuves : un questionnaire objectif et une épreuve de rédaction. Le seuil de réussite pour chacune est de 70 %.

Il faut avoir réussi ces deux épreuves :

- pour satisfaire à l'exigence de certification en français écrit des programmes de formation à l'enseignement (obtention du brevet d'enseignement)
- ET pour être autorisé à s'inscrire au troisième stage du programme (Règlement des études, art. 5.11)

En cas de réussite à seulement l'une des deux épreuves, il faut reprendre la partie du test qui n'a pas été réussie.

Antécédents judiciaires (mesure provinciale)

En raison de mesures législatives adoptées par le gouvernement du Québec, les finissantes et les finissants d'un programme de baccalauréat en enseignement doivent présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Cette déclaration doit être produite en même temps que la demande d'autorisation d'enseigner, c'est-à-dire au terme du baccalauréat en enseignement. Pour de plus amples renseignements, consultez le site du [MEES](#).

Contingentement - capacité d'accueil

Le baccalauréat en enseignement des arts plastiques a une [capacité d'accueil limitée](#) à 35 places.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. Consultez la [liste des programmes à capacité d'accueil limitée](#) pour connaître les dates cibles de dépôt de la demande d'admission par programme.

Objectifs

Le programme de baccalauréat en enseignement des arts plastiques vise à former des enseignantes et des enseignants ayant développé les compétences suivantes et pouvant :

Compétences professionnelles

- agir en tant que professionnelles et professionnels héritiers, critiques et interprètes d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de leurs fonctions;
- communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
- évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves quant aux contenus à faire apprendre;
- planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
- adapter leurs interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
- intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
- coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
- travailler, de concert avec les membres de l'équipe pédagogique, à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, en fonction des élèves concernés;
- s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
- agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de leurs fonctions;

Compétences artistiques

- agir en spécialistes d'art et entretenir une culture artistique vivante et engagée;
- s'engager dans des démarches de réflexion sur l'art, l'artiste et la société;
- maîtriser les savoir-faire techniques et technologiques dans leur production créative;
- s'engager dans des démarches de production personnelles et autonomes en s'appuyant sur des attitudes créatives;
- concevoir des appréciations critiques adaptées et sensibles sur des objets d'art de régions, d'époques, de formes et de styles différents.

Reconnaissance d'aptitude à l'enseignement

Sur une recommandation favorable des autorités compétentes, les titulaires de ce grade recevront du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au terme de leurs études, un brevet d'enseignement.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 120 crédits

Équivalence maximum : 60 crédits

Activités de formation communes

Enseignement des arts plastiques (120 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------|----------------|
| ARD-1000 | Atelier de jeu dramatique | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARV-1007 | Arts plastiques et psychogenèse | 3 |
| ARV-1401 | Atelier I - Méthode : image | 3 |
| ARV-1402 | Atelier I - Méthode : objet | 3 |
| DID-1900 | Programmes et démarches pédagogiques | 3 |
| ARV-1012 | La création artistique : fondements et processus | 3 |
| ARV-1014 | Portfolio professionnel : objectivation | 3 |
| ARV-1411 | Atelier II - Méthode : temps | 3 |
| ARV-1412 | Atelier II - Méthode : action/contexte | 3 |
| ARV-1565 | Stage I en enseignement des arts plastiques | 2 |
| PPG-1902 | Apprentissage et cognition | 3 |
| ARV-2565 | Stage II en enseignement des arts plastiques | 2 |
| ARV-2566 | Stage et projet collectif | 1 |
| DID-2900 | Animation et gestion de classe | 3 |
| DID-2901 | Art dramatique : didactique | 3 |
| DID-2903 | Gestes, techniques et langage plastique | 3 |
| PPG-1906 | Enfance et adolescence | 3 |
| ARD-3050 | Art dramatique et autres arts | 3 |
| DID-2902 | Critique et histoire de l'art : didactique | 3 |
| ARV-2125 | Estampe numérique | 3 |
| DID-2904 | Évaluation en arts plastiques | 3 |
| THT-2202 | Atelier III : approches de la création | 3 |
| ARD-3001 | Productions dramatiques et théâtrales : enfance et adolescence | 3 |
| ARV-3050 | Éducation artistique: théorie, recherche | 3 |
| ARV-3565 | Stage III en enseignement des arts plastiques | 5 |
| DID-2905 | Adaptation à la diversité des élèves en arts plastiques | 3 |
| ARV-3566 | Stage IV en enseignement des arts plastiques | 12 |
| ADS-1910 | Aspects sociaux de l'éducation | 2 |
| ARV-1009 | Dessin et création | 3 |
| ARV-3052 | Portfolio professionnel : synthèse | 3 |

Règle 1. 3 crédits parmi :

Le cours FRN-1903 est réservé à l'étudiant qui a obtenu un résultat inférieur à 60 % au TFLM (il doit préalablement réussir le cours non contributoire FRN-1902). Le cours FRN-1904 est réservé à l'étudiant qui a obtenu entre 60 % et 74,9 % au TFLM. L'étudiant qui a obtenu un résultat égal ou supérieur à 75 % se voit accorder les 3 crédits du cours FRN-1904.

Règle 2. 9 crédits parmi :

Cours d'atelier

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|------------------------------------|----------------|
| ANI-1702 | Modélisation et animation 3D | 3 |
| ANI-1703 | Cinéma d'animation et création | 3 |
| ARD-3060 | Projet personnel en art dramatique | 3 |
| ARV-1102 | Technique des peintures | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARV-1103 | Techniques de moulage et création | 3 |
| ARV-1104 | Gravure | 3 |
| ARV-1105 | Lithographie | 3 |
| ARV-1108 | Sérigraphie | 3 |
| ARV-1113 | Le photographique : outils, concepts et méthodes | 3 |
| ARV-2129 | Petits théâtres de l'image et du corps | 3 |
| ARV-2131 | Activité spéciale - professeur invité | 3 |
| ARV-2134 | Communautés de pratique et travail collaboratif | 3 |
| ARV-2135 | Art et espaces communs | 3 |
| ARV-2580 | Projet personnel | 3 |
| ARV-3104 | L'objet abstrait | 3 |
| ARV-3107 | Vidéo et interdisciplinarité | 3 |
| ARV-3110 | Phénoménologie de l'abstraction | 3 |
| ARV-3111 | Dessin et autres pratiques | 3 |
| ARV-3202 | Art sonore | 3 |
| ARV-3205 | Art actif, réactif et interactif | 3 |

Règle 3. 9 crédits parmi :

Cours théoriques

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------|----------------|
| ARV-2000 | Arts visuels contemporains | 3 |
| ARV-2002 | Art, design et architecture | 3 |
| ARV-2111 | Photographie: études critiques | 3 |
| ARV-2112 | Arts visuels actuels | 3 |

et tous les cours en histoire de l'art

Règle 4. 3 crédits parmi :

les cours de langue seconde

Si l'étudiant fait la preuve de l'atteinte du niveau intermédiaire II en anglais (VEPT : 53) ou du niveau intermédiaire I dans autre langue, il peut s'inscrire à un cours de langue de niveau supérieur ou choisir un cours d'atelier de la règle 2 (informer la direction de programme dans le cas d'un cours d'atelier).

Profils

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| EHE-1EAP | Études - Profil international - Baccalauréat en enseignement des arts plastiques | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Certificat en art et science de l'animation

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Certificat

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- Tout DEC
- ET posséder les aptitudes artistiques nécessaires pour suivre avec succès les cours du programme

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires
- ET posséder les aptitudes artistiques nécessaires pour suivre avec succès les cours du programme

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)
- ET posséder les aptitudes artistiques nécessaires pour suivre avec succès les cours du programme

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 361/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 8/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉÉ)

Exigences après l'admission

Ordinateur obligatoire

L'étudiant doit posséder un ordinateur avec un accès à Internet de capacité intermédiaire et certains logiciels. On suggère également l'achat d'une tablette graphique. Pour la liste complète du matériel nécessaire, voir la [page Web du programme](#).

Logiciels et matériel nécessaires :

- la suite logicielle Adobe, y compris Photoshop et After Effect
- le logiciel Autodesk 3DMax (disponible gratuitement sur le site d'Autodesk)
- un ordinateur
- une connexion Internet intermédiaire
- une tablette graphique (suggestion)
- une banque de son (ou les droits d'accès à la banque de son de l'École des arts visuels)

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Ce certificat vise à former un créateur capable de développer une vision à la fois inspirée et novatrice. Sur la base de ses acquis, il sera à même de contribuer à l'avancement de la pratique de l'animation interactive et linéaire.

Dans cette perspective, le programme est résolument axé sur la dimension créative de l'animation. Ce parti pris se traduit de manière non équivoque dans le corpus de cours, qui a été construit sur la base d'un cheminement conceptuel favorisant d'abord et avant tout l'épanouissement du talent créatif, l'acquisition de connaissances fondamentales et le perfectionnement des techniques et procédés de pointe.

Objectifs

Ce programme a comme objectifs d'initier l'étudiant aux théories et aux concepts propres à l'animation interactive et linéaire et de lui apprendre à utiliser les outils, les techniques et les procédés pour réaliser des projets. Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure :

- de connaître, dans une perspective historique, l'animation, le jeu vidéo et leurs origines;
- d'appliquer, de façon créative et renouvelée, différents procédés techniques;
- d'utiliser les diverses technologies numériques avancées et divers procédés techniques propres à l'animation.

Insertion dans un autre programme

Ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Structure du programme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Art et science de l'animation (30 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ANI-1010 | Méthodologie en animation | 3 |
| ANI-1700 | Production en animation | 3 |
| ANI-2010 | Scénarimage (story-board) | 3 |
| ANI-2012 | Programmation en animation | 3 |
| ANI-2103 | Histoire et esthétique du jeu vidéo | 3 |
| ANI-1701 | Image numérique en animation | 3 |
| ANI-1702 | Modélisation et animation 3D | 3 |
| ANI-1705 | Introduction au design de jeu et à l'ergonomie d'interface | 3 |
| ANI-2013 | Animation graphique (Motion Design) | 3 |
| ANI-2001 | Dimension sonore de l'animation | 3 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Certificat en arts plastiques

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Certificat

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Pour connaître les exigences d'admission, choisissez la catégorie qui correspond à votre situation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'admission, mais que vous répondez à tous les critères d'admissibilité du [candidat ou de la candidate adulte](#), vous pourriez être admissible au programme.

Études au Québec

Diplôme requis

- Tout DEC

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction du programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp, 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats d'animation standards et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Études au Canada hors Québec

Diplôme requis

- Diplôme d'études secondaires ET une année d'études universitaires

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction de programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo, performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp, 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats d'animation standards et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire et visuel.

Études hors Canada

Diplôme requis

- Diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années
- OU diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années ET une année d'études supérieures
- OU baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

La demande d'admission doit être accompagnée d'un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction du programme.

Dossier visuel

Un dossier visuel conforme aux normes fixées par la direction du programme est constitué de travaux personnels, y compris dix réalisations artistiques, qui démontrent la qualité et l'étendue de la pratique créative de la candidate ou du candidat. Le dossier visuel peut comprendre différents travaux : peinture, sculpture, dessin, installation, photographie, estampe, vidéo,

performance, animation, nouveaux médias et autres. Le mode d'expression artistique privilégié en animation étant le dessin, plusieurs exemples devront se retrouver dans le dossier. Les formats acceptés sont des images JPEG (72 ppp, 1024 × 768 pixels) montées en UN SEUL document PDF ou PowerPoint; des extraits vidéo QuickTime (deux minutes au maximum) ou autres formats d'animation standards et des œuvres Web (avec les indications de parcours). Une liste descriptive (date, titre, médium et format) de ces travaux doit accompagner le dossier.

Le dossier visuel doit être déposé à l'adresse : www.arv.ulaval.ca/admission.html.

Critères de sélection

La candidature est analysée sur la base de la qualité du dossier scolaire et visuel.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

Condition d'admission supplémentaire pour les non-francophones

Si la langue d'enseignement de vos études primaires et secondaires n'est pas le français, vous devez, pour être admissible, faire la preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 361/699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 8/20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/EE)

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Ce programme vise à :

- développer une sensibilité aux arts plastiques par des pratiques de base;
- aiguïser le sens de l'analyse et de la critique;
- acquérir certaines connaissances de l'évolution historique en art et favoriser l'acquisition d'une culture générale liée à la pratique;
- accroître une dextérité de base et une compréhension des systèmes dans la manipulation d'outils et d'instruments techniques, y compris les nouvelles technologies de l'information.

Insertion dans un autre programme

Ce certificat peut entrer dans la composition d'un [baccalauréat multidisciplinaire](#).

Structure du programme

Total exigé : 30 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes

Arts plastiques (30 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------------|----------------|
| ARV-1720 | Pictural | 3 |
| ARV-1721 | Sculptural | 3 |
| ARV-1722 | Dessin | 3 |
| ARV-1723 | Expérience et théories de la couleur | 3 |
| ARV-2000 | Arts visuels contemporains | 3 |

Règle 1. 15 crédits parmi :

Liste 1 :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------|----------------|
| ARV-2002 | Art, design et architecture | 3 |
| ARV-2112 | Arts visuels actuels | 3 |

Les cours ARV-1720, ARV-1721, ARV-1722 et ARV-1723 doivent être réussis pour suivre les cours de la liste 2.

Liste 2 :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARV-1009 | Dessin et création | 3 |
| ARV-1102 | Technique des peintures | 3 |
| ARV-1104 | Gravure | 3 |
| ARV-1105 | Lithographie | 3 |
| ARV-1108 | Sérigraphie | 3 |
| ARV-1113 | Le photographique : outils, concepts et méthodes | 3 |
| ARV-2003 | Sujet spécial en art | 3 |
| ARV-2116 | Vidéo : exploration | 3 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Si la capacité d'accueil le permet, aussi à la session d'hiver.

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat, ou un diplôme équivalent, dans une discipline connexe à l'aménagement du territoire et du développement régional (par exemple, urbanisme, administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, histoire, philosophie, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil, génie rural, etc.), sciences sociales (économique, science politique, sociologie, etc.)).

Note – Le titulaire d'une maîtrise ou ayant amorcé une maîtrise dans une discipline connexe à l'aménagement du territoire et du développement régional peut se voir créditer un certain nombre de cours.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Le candidat qui n'est pas titulaire d'un baccalauréat en urbanisme reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec ou par l'Institut canadien des urbanistes devra réaliser une scolarité préparatoire de neuf crédits au cours de la première année d'inscription. Il s'agit de cours fondamentaux dans les trois volets de la maîtrise en ATDR (aménagement, développement et environnement). La réussite des cours suivants, avec une moyenne de cheminement égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, est une condition à la poursuite des études :

- AME-7011 Développement régional et local OU AME-7012 Stratégies d'intervention en développement régional (offerts habituellement à la session d'automne)
- AME-7021 Théories et pratiques de l'urbanisme (offert habituellement à la session d'automne)
- AME-7032 Parcs et réserves naturels : enjeux et perspectives OU AME-7033 Gestion environnementale en milieu rural (offerts habituellement à la session d'automne)

Les personnes admises à la session d'hiver ne peuvent pas terminer la scolarité préparatoire à leur première session d'inscription.

Directeur d'essai

La direction de programme assignera un directeur d'essai au début de la quatrième session (automne de la deuxième année) aux étudiants qui n'en ont pas encore trouvé un. Ces étudiants s'inscriront à l'essai-laboratoire débutant à l'automne et se terminant à l'hiver. Avant la fin de cette période, l'étudiant peut aviser la direction de programme de son choix de directeur d'essai. Dans ce cas, l'étudiant s'inscrira à l'essai-projet aux sessions d'hiver et d'été précédant la quatrième session.

Faute d'avoir un directeur d'essai après la première semaine de la quatrième session, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 361 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 8 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FLE-3221 Langue orale et écrite (intermédiaire-avancé) (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C.

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Ce programme comporte également des exigences linguistiques en français à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Connaissance de l'anglais

Ce programme comporte des exigences linguistiques en anglais à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation/intentions (de deux à trois pages) indiquant les raisons qui incitent le candidat à poursuivre des études dans ce programme et exposant ses objectifs professionnels relatifs à la formation
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français (voir *Connaissance du français*)

Sélection

Entrevue

Il est possible que le candidat soit convoqué en entrevue, en personne, s'il réside au Québec, ou par vidéoconférence (par Internet), s'il réside à l'étranger.

La direction de programme étudie chaque candidature et tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de l'ensemble de son dossier (résultats scolaires, qualité du curriculum vitae et de la lettre de motivation, qualité de l'entrevue, s'il y a lieu).

Une attention particulière est portée à la qualité du français écrit en fonction des documents soumis.

Le candidat doit faire preuve d'autonomie au travail, d'une aptitude pour le travail en équipe, d'une facilité à communiquer et de capacités à affronter des situations complexes qu'il saura traiter de façon créative.

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

Il est recommandé de présenter une demande d'admission le plus tôt possible. Les candidatures sont analysées aussitôt que la direction dispose d'un dossier complet et les offres d'admission sont faites au fur et à mesure.

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Objectifs

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant une formation multidisciplinaire dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. Cette maîtrise est axée sur la formation professionnelle. À la fin de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance approfondie des concepts théoriques, des méthodes de travail, des moyens d'action concrets et des expériences pratiques qui lui permettront d'agir avec précision et rapidité dans tous les milieux.

Ordre professionnel

Ce programme est reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ). Le diplôme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) donne accès à cet ordre professionnel (OUQ) et au titre protégé d'urbaniste. L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) reconnaît aussi le programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.

Durée et régime d'études

L'inscription à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver est obligatoire. La durée normale des études est de deux ans (quatre sessions à temps complet et une session à temps partiel, lorsqu'une scolarité préparatoire est exigée). Il est possible de s'inscrire à temps partiel à la session d'été. C'est habituellement pendant l'été, entre la première et la deuxième année, que l'étudiant peut réaliser un stage ou un essai-projet. L'étudiant peut aussi choisir un certain nombre de cours à option hors programme. Les cours de langues en immersion offerts pendant la période estivale peuvent être suivis, mais en tant que cours non contributifs au programme.

Étudiants admis à la session d'hiver et ayant l'obligation de réaliser une scolarité préparatoire

Les étudiants admis à la session d'hiver ne peuvent pas compléter la scolarité préparatoire à leur première session d'études. Ils doivent cependant suivre un cours optionnel dans chaque volet de la maîtrise en ATDR à l'hiver afin de se préparer à entreprendre l'essai-laboratoire à la session d'automne. La direction de programme doit donner son approbation à un étudiant admis à l'hiver pour entreprendre l'essai-laboratoire à la session suivante. L'essai-projet débute habituellement à la session d'hiver de la deuxième année; il est toutefois possible, dans des cas exceptionnels et sous approbation de la direction de programme, de débiter un essai-projet à la première session d'hiver.

Cheminement bidiplômant

Le cheminement bidiplômant permet de poursuivre simultanément des études au programme de maîtrise à l'Université Laval et dans une université étrangère partenaire. Ce cheminement propose un agencement d'activités de formation qui répondent aux exigences des deux universités. L'étudiant reçoit un diplôme de chacun des établissements.

Le cheminement bidiplômant à la maîtrise en ATDR est offert en partenariat avec le diplôme en génie de l'aménagement et de l'environnement de l'École polytechnique de l'Université de Tours. La clientèle-cible pour ce cheminement est titulaire d'un baccalauréat en génie civil ou génie des eaux. La personne titulaire d'un autre baccalauréat est aussi admissible, mais devra faire valider son cheminement au préalable afin de connaître la durée probable de sa formation.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Français

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français et dont le résultat aux épreuves obligatoires du [Test de français international](#) révèle un résultat entre 361 et 599 sur 699 devra améliorer ses compétences en français en cours d'études.

L'exigence de langue française peut être satisfaite par la réussite :

A) du [Test de connaissance du français tout public](#)

- épreuves obligatoires - résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 (TCF-TP)

et

- épreuve d'expression écrite - résultat égal ou supérieur à 14 sur 20 (TCF-TP/ÉE)

ou

B) du cours [FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II](#) (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C.

Anglais

La poursuite des études dans ce programme nécessite une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un test de classement. Le candidat devra se soumettre au test avant la première session d'inscription ou au début de celle-ci.

L'exigence de langue anglaise peut être satisfaite par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 41 sur 70;
- ou du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 450 sur 990;
- ou du cours d'anglais [ANL-1020 Basic English II](#) (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C.

Dans les cas où le test de classement en anglais révèle un niveau inférieur, l'étudiant s'engage à suivre le ou les cours qui lui permettront d'atteindre le niveau exigé et à obtenir une note égale ou supérieure à C.

Note importante

Les cours de langue suivis, s'il y a lieu, sont non contributives au programme, et leur réussite est une condition de diplomation.

Remarques sur les cours

Activité de recherche

Il est possible de réaliser une recherche individuelle de trois crédits (sujets spéciaux) ou de six crédits (recherche dirigée). Les consignes pour réaliser l'une ou l'autre de ces activités sont fournies aux étudiants sur demande par la direction de programme.

Travail de rédaction

L'activité terminale de rédaction privilégiée est l'essai-laboratoire. Cette activité de 9 crédits consiste en une recherche appliquée, à caractère professionnel, dirigée par une équipe de professeurs de l'ESAD. Les étudiants, regroupés en équipes, réalisent un travail sur le terrain généralement dans une région située à proximité de Québec. L'essai-laboratoire commence à la session d'automne de la deuxième année en ATDR et se poursuit à la session d'hiver. Le titulaire d'un baccalauréat en urbanisme peut s'y inscrire dès la première année du programme. Les crédits sont répartis à raison de trois à la session d'automne et de six à la session d'hiver. Au cours de l'année, chaque équipe doit réaliser différentes activités de recherche, de rédaction et de présentation orale. Plus particulièrement, à la session d'automne, il s'agit de différents travaux (par exemple, des recherches plus pointues sur un aspect, des comptes rendus critiques, un journal de bord, etc.), des présentations orales faisant état de l'avancement de la recherche et d'un rapport préliminaire. Durant la session d'hiver, une présentation orale devant public, un article de vulgarisation scientifique et un rapport final doivent être réalisés.

L'étudiant peut réaliser un essai-projet au cours de l'été suivant la première année. Cette activité consiste en une recherche portant sur un sujet lié à l'aménagement du territoire et au développement régional (ATDR). L'essai-projet doit être dirigé par un professeur de l'École. Dans les cas de codirection, le codirecteur peut être d'un autre département de l'Université Laval. Le sujet, la problématique, le cadre conceptuel, la méthodologie de recherche et l'ampleur du travail sont déterminés conjointement par l'étudiant et son directeur. Pour s'y inscrire, il faut remplir le formulaire « Dépôt de sujet d'essai ou de mémoire » que l'on peut se procurer auprès du conseiller à la gestion des études. L'étudiant qui réalise un essai-projet peut être dispensé de s'inscrire à l'essai-laboratoire, à condition que son directeur ait signé l'autorisation de dépôt initial au plus tard le 15 août (si le 15 août est un samedi ou un dimanche, la date limite est alors le lundi qui suit). Si l'autorisation de dépôt

initial n'a pas été signée à cette date, l'étudiant devra s'inscrire à l'essai-laboratoire d'aménagement et de développement I et II, tout en ayant la possibilité de terminer le travail entamé sous forme d'une recherche dirigée ou d'un sujet spécial.

Renseignements additionnels

Le directeur d'essai peut superviser l'activité AME-6611 Essai-projet à la session d'été entre la première et la deuxième année. L'étudiant qui choisit de s'inscrire à cette activité devra avoir un directeur d'essai au plus tard à la fin de la session d'hiver de la première année. Le directeur d'essai peut aussi superviser les activités AME-6601 et AME-6602 Essai-laboratoire d'aménagement et de développement I et II aux sessions d'automne et d'hiver de la deuxième année. Tout étudiant qui n'a pas terminé un essai-projet au terme de la session d'été devra avoir un directeur d'essai à la fin de la première semaine de cours de la session d'automne de la deuxième année. À cette fin, l'étudiant est tenu d'assister à la première séance de l'essai-laboratoire de la session d'automne pour qu'un directeur d'essai lui soit affecté par l'équipe des professeurs de l'ESAD. Le mode de désignation des directeurs d'essai sera expliqué aux étudiants lors de cette séance, d'où l'obligation d'y assister en entier. Les étudiants présents à cette séance auront la possibilité d'exprimer leur préférence pour un ou plusieurs thèmes. Les équipes seront ensuite formées par les professeurs en maximisant, dans la mesure du possible, les rangs des choix exprimés par les étudiants.

Profil international

Le [profil international](#) permet de poursuivre une ou deux sessions d'études dans une université partenaire située à l'extérieur du Canada. Consulter la base de données du [Bureau international](#) de l'Université Laval pour connaître les universités partenaires de ce programme à l'étranger.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 18 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (45 crédits)

Règle 1. 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------|----------------|
| AME-6611 | Essai-projet | 9 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6601 | Essai-laboratoire d'aménagement et de développement I | 3 |
| AME-6602 | Essai-laboratoire d'aménagement et de développement II | 6 |

Règle 2. 27 à 36 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6004 | Aspects juridiques de l'aménagement | 3 |
| AME-6006 | Séminaire : les transports, l'environnement et la sécurité | 3 |
| AME-6014 | Stage | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6043 | Gestion écologique des espèces envahissantes | 3 |
| AME-6045 | Cadre institutionnel québécois de l'aménagement | 3 |
| AME-6046 | Morphologies urbaines et interventions sur la ville | 3 |
| AME-6059 | Mise en oeuvre de modes de transport durables | 3 |
| AME-6501 | Transport et dynamiques territoriales | 3 |
| AME-6502 | Transports des personnes : aspects organisationnels, environnementaux et économiques | 3 |
| AME-7053 | Eau et territoire | 3 |
| AME-7055 | Aménagement, développement et société | 3 |
| AME-7058 | Santé publique en aménagement du territoire | 3 |
| AME-7060 | Développement territorial : diagnostic, gouvernance, pratiques | 3 |
| AME-7062 | Risques naturels et aménagement du territoire | 3 |
| AME-7063 | Villes en reconstruction | 3 |
| AME-7064 | Acteurs, participation publique et aménagement du territoire | 3 |
| AME-7065 | Outils économiques du développement régional et local | 3 |
| AME-7067 | Stratégies de revitalisation des quartiers anciens | 3 |
| AME-7069 | Environnement et décision | 3 |
| AME-7070 | Aménagement de milieux de vie durables | 3 |
| AME-7101 | Modélisation du territoire et SIG | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| DES-7050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

Il est possible de suivre jusqu'à 15 crédits de cours hors programme dans cette règle. Une liste de cours pré-approuvés par la direction de programme est disponible sur demande au conseiller à la gestion des études. Pour suivre un cours qui n'apparaît pas sur cette liste, il faut obtenir l'autorisation du directeur de programme.

Règle 3. 0 à 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6052 | Recherche dirigée | 6 |
| AME-7000 | Sujets spéciaux (aménagement) | 3 |
| AME-7001 | Sujets spéciaux (environnement) | 3 |
| AME-7002 | Sujets spéciaux (urbanisme) | 3 |
| AME-7003 | Sujets spéciaux (développement régional) | 3 |
| AME-7004 | Sujets spéciaux (transport) | 3 |
| AME-7005 | Sujets spéciaux (méthodes quantitatives) | 3 |

Profils

Profil international

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| EHE-6AME | Études - Profil international - Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional | 12 à 18 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat, ou un diplôme équivalent, dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional (par exemple, urbanisme, administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, histoire, philosophie, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil, génie rural, etc.), sciences sociales (économique, science politique, sociologie, etc.)).

Note – Le titulaire d'une maîtrise ou ayant amorcé une maîtrise dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et du développement régional peut se voir créditer un certain nombre de cours.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme.

Un candidat ne peut être admis au programme que si un professeur a accepté d'agir à titre de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :

- un résultat égal ou supérieur à 361 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
- ET un résultat égal ou supérieur à 8 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FLE-3221 Langue orale et écrite (intermédiaire-avancé) (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Ce programme comporte également des exigences linguistiques en français à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Connaissance de l'anglais

Ce programme comporte des exigences linguistiques en anglais à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation/intentions (de deux à trois pages) exposant :
 - les raisons qui incitent le candidat à poursuivre des études dans ce programme
 - ses objectifs professionnels relatifs à la formation
- deux [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test ou du cours de français

Sélection

La direction de programme étudie chaque candidature et tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de l'ensemble de son dossier et de l'adéquation des champs d'intérêt du candidat avec les champs et les thèmes d'enseignement et de recherche des professeurs de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD).

Le fait de satisfaire à toutes les exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Ce programme offre une formation multidisciplinaire dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. Cette maîtrise est axée sur la recherche. À la fin de sa formation, l'étudiant aura acquis une connaissance approfondie des concepts théoriques, des méthodes de travail, des moyens d'action concrets et des expériences pratiques qui lui permettront d'agir avec précision et rapidité dans tous les milieux.

Ordre professionnel

Ce programme est reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ). Le diplôme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M.ATDR) donne accès à cet ordre professionnel (OUQ) et au titre protégé d'urbaniste. L'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) reconnaît aussi le programme de maîtrise en ATDR.

Durée et régime d'études

La durée normale des études est de deux ans (cinq sessions consécutives).

Cheminement bidiplômant

Le cheminement bidiplômant permet de poursuivre simultanément des études au programme de maîtrise à l'Université Laval et dans une université étrangère partenaire. Ce cheminement propose un agencement d'activités de formation qui répondent aux exigences des deux universités. L'étudiant reçoit un diplôme de chacun des établissements.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Note – Les cours de langue suivis, s'il y a lieu, sont non contributives au programme, et leur réussite est une condition de diplomation.

Français

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français et dont le résultat aux épreuves obligatoires du [Test de français international](#) révèle un résultat entre 361 et 599 sur 699 devra améliorer ses compétences en français en cours d'études.

L'exigence de langue française peut être satisfaite par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 14 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Anglais

La poursuite des études dans ce programme nécessite une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un test de classement. Le candidat devra se soumettre au test avant la première session d'inscription ou au début de celle-ci.

L'exigence de langue anglaise peut être satisfaite par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 41 sur 70
- ou du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 450 sur 990
- ou du cours d'anglais ANL-1020 Basic English II (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Dans les cas où le test de classement en anglais révèle un niveau inférieur, l'étudiant s'engage à suivre le ou les cours qui lui permettront d'atteindre le niveau exigé et à obtenir une note égale ou supérieure à C.

Travail de recherche

Le mémoire est l'activité terminale de rédaction. Il s'adresse aux personnes désireuses de réaliser une recherche scientifique avec des outils d'analyse éprouvés, pour arriver à des connaissances jusque-là inconnues. Cette recherche implique l'énoncé d'une hypothèse ou d'une question à la base même de la recherche portant sur un domaine associé de près à l'une des grandes orientations du programme. Elle implique également le choix d'une méthodologie et la cueillette de données pour vérifier l'hypothèse. Pour déposer le sujet de mémoire, il faut remplir le formulaire « Dépôt du sujet d'essai ou de mémoire », accompagné d'une description du projet de recherche. La rédaction du mémoire peut prendre la forme d'un ou de plusieurs articles soumis à une revue avec comité de lecture.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 7 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (15 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|------------------------------------|----------------|
| AME-6012 | Présentation de projet de maîtrise | 3 |

Règle 1. 12 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6004 | Aspects juridiques de l'aménagement | 3 |
| AME-6006 | Séminaire : les transports, l'environnement et la sécurité | 3 |
| AME-6043 | Gestion écologique des espèces envahissantes | 3 |
| AME-6046 | Morphologies urbaines et interventions sur la ville | 3 |
| AME-6052 | Recherche dirigée | 6 |
| AME-6059 | Mise en oeuvre de modes de transport durables | 3 |
| AME-6501 | Transport et dynamiques territoriales | 3 |
| AME-6502 | Transports des personnes : aspects organisationnels, environnementaux et économiques | 3 |
| AME-7000 | Sujets spéciaux (aménagement) | 3 |
| AME-7001 | Sujets spéciaux (environnement) | 3 |
| AME-7002 | Sujets spéciaux (urbanisme) | 3 |
| AME-7003 | Sujets spéciaux (développement régional) | 3 |
| AME-7004 | Sujets spéciaux (transport) | 3 |
| AME-7005 | Sujets spéciaux (méthodes quantitatives) | 3 |
| AME-7011 | Développement régional et local | 3 |
| AME-7012 | Stratégies d'intervention en développement régional | 3 |
| AME-7021 | Théories et pratiques de l'urbanisme | 3 |
| AME-7032 | Parcs et réserves naturels : enjeux et perspectives | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-7033 | Gestion environnementale en milieu rural | 3 |
| AME-7053 | Eau et territoire | 3 |
| AME-7055 | Aménagement, développement et société | 3 |
| AME-7058 | Santé publique en aménagement du territoire | 3 |
| AME-7060 | Développement territorial : diagnostic, gouvernance, pratiques | 3 |
| AME-7062 | Risques naturels et aménagement du territoire | 3 |
| AME-7063 | Villes en reconstruction | 3 |
| AME-7064 | Acteurs, participation publique et aménagement du territoire | 3 |
| AME-7065 | Outils économiques du développement régional et local | 3 |
| AME-7067 | Stratégies de revitalisation des quartiers anciens | 3 |
| AME-7069 | Environnement et décision | 3 |
| AME-7070 | Aménagement de milieux de vie durables | 3 |
| AME-7101 | Modélisation du territoire et SIG | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| DES-7050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------------|----------------|
| AME-6811 | Activité de recherche - mémoire 1 | 7 |
| AME-6812 | Activité de recherche - mémoire 2 | 7 |
| AME-6813 | Activité de recherche - mémoire 3 | 8 |
| AME-6814 | Activité de recherche - mémoire 4 | 8 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en architecture

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maître en architecture (M. Arch.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en architecture ou un diplôme équivalent.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Le candidat peut se voir imposer une scolarité préparatoire par la direction de programme.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur d'essai ou conseiller

Le candidat devra, avant la fin de la session d'automne de la deuxième année, trouver un professeur qui acceptera d'agir à titre de directeur d'essai (s'il a choisi de réaliser un essai) ou à titre de conseiller (s'il a choisi de réaliser un projet de fin d'études).

Avant la fin de cette période, l'étudiant avise la direction de programme de son choix de directeur ou de conseiller. Si ces conditions ne sont pas respectées, le candidat n'est pas autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 361 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 8 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/EE)
- OU du cours FLE-3221 Langue orale et écrite (intermédiaire-avancé) (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C.

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant de comprendre des textes en anglais. Compte tenu du nombre considérable d'ouvrages dans cette langue, l'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment la langue anglaise pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'informer, au moment de son inscription, des exigences linguistiques liées à ses cours et à ses travaux de recherche, s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences en anglais en cours de formation. Les cours d'anglais suivis dans ce contexte de seront pas contributives dans le programme.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- un projet d'études (de deux à trois pages) dans lequel le candidat présente :
- ses intérêts et ses projets pour l'architecture en général et, plus particulièrement, pour cette maîtrise

- ses capacités à soulever des questions bien fondées selon les connaissances déjà acquises et ses capacités à réfléchir de manière critique pour dégager des voies à explorer pour y répondre (Il s'agit plus précisément de présenter ses connaissances sur des questions qui l'intéressent et d'expliquer comment il compte les approfondir dans le cadre d'études de maîtrise.)
- un portfolio
- pour le candidat détenteur d'un baccalauréat en architecture d'une autre université : trois [rapports d'appréciation](#)

Sélection

Entrevue

La direction de programme peut demander à un candidat de se présenter à une entrevue à l'École d'architecture.

Chaque candidature est évaluée par un comité d'admission qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de la qualité de son dossier, de son aptitude en design architectural, ainsi que des ressources du programme.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

Achat d'équipement

Au moment d'entreprendre son programme, l'étudiant doit posséder ou acquérir, dès la première session, un ordinateur portatif équipé d'un certain nombre de logiciels, l'ensemble devant être conforme aux normes fixées par le Programme d'achat obligatoire d'un ordinateur portable. La maîtrise des fonctions de base de l'ordinateur et des logiciels courants est indispensable. Des cours d'initiation aux logiciels spécialisés sont offerts hors programme.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Contingentement - capacité d'accueil

La maîtrise en architecture a une [capacité d'accueil limitée](#) à 90 places.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. Consultez la [liste des programmes à capacité d'accueil limitée](#) pour connaître les dates cibles de dépôt de la demande d'admission par programme.

Objectifs

Ce programme a pour objectifs la maîtrise des principes, concepts et méthodes en architecture et la compréhension des enjeux de la pratique professionnelle. Plus particulièrement, il vise à rendre l'étudiant apte à :

- intégrer les savoirs et les habiletés nécessaires à la conception de projets d'architecture;
- étudier des problèmes nouveaux en architecture et à y apporter des solutions appropriées et inédites;
- faire l'examen critique des connaissances sur des aspects particuliers de l'architecture;
- poser un jugement critique en architecture;
- comprendre les aspects légaux, organisationnels et administratifs de la pratique professionnelle de l'architecture;
- poser un jugement éthique et déontologique fondé sur des attitudes responsables sur les plans social, culturel et environnemental.

Ordre professionnel

Ce programme complète la formation acquise au baccalauréat en architecture en vue de l'accès à la profession d'architecte. Il est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture, seul organisme autorisé à accréditer les programmes

professionnels canadiens en architecture. En vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le programme est reconnu par la profession partout en Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture, Édition 2017, Annexe A-1)

Le programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) de l'Université Laval est agréé par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) jusqu'au 30 juin 2025. Il fera l'objet d'une évaluation ciblée en 2022.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit obligatoirement être inscrit à temps complet durant les deux premières sessions du programme.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 16 crédits

Activités de formation communes

Architecture (45 crédits)

L'étudiant qui est autorisé à fréquenter la maîtrise en design urbain et la maîtrise en architecture en simultané peut remplacer le cours ARC-6502 Essai-projet 2 : projet de fin d'études en architecture par deux autres activités de 3 crédits jugées acceptables par la direction du programme. Il pourra en faire la demande après avoir réussi l'activité terminale de rédaction du second programme.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-6022 | Pratique professionnelle I : pratiques et enjeux de la profession d'architecte | 3 |
| ARC-6023 | Pratique professionnelle II : droit de la construction | 3 |
| ARC-6063 | Projet complet | 6 |
| ARC-6067 | Pensée critique, pensée créatrice | 3 |
| ARC-6500 | Essai-projet I : projet de fin d'études en architecture | 6 |
| ARC-6501 | Essai-projet II : projet de fin d'études en architecture | 6 |
| ARC-7021 | Pensée constructive et architectonique du projet complet | 3 |

Règle 1. Réussir une paire parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-6035 | Construction et design | 6 |
| ARC-7042 | Recherche, développement et création en construction | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|-------|-------|----------------|
|-------|-------|----------------|

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-6037 | Ambiances physiques et design | 6 |
| ARC-7044 | Ambiances physiques architecturales et urbaines | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-6038 | Projets de conservation et restauration | 6 |
| ARC-7045 | Histoire, théories et pratiques en conservation | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-6036 | Programmation et design | 6 |
| ARC-7043 | Programmation et évaluation architecturales | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-6040 | Projet d'architecture virtuelle et fabrication numériques | 6 |
| ARC-7046 | Méthodes en architecture et fabrication numériques | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------------|----------------|
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| ARC-6039 | Projets de design urbain | 6 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-6041 | Habitats et cultures | 6 |
| ARC-7047 | Architecture, urbanisme et coopération internationale | 3 |

Règle 2. 6 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-6026 | Stage professionnel en architecture | 0 |
| ARC-6051 | Domestication de l'espace | 3 |
| ARC-6059 | Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site | 3 |
| ARC-6064 | Atelier à option | 6 |
| ARC-6104 | Environnement bâti canadien | 3 |
| ARC-6105 | Architecture vernaculaire | 3 |
| ARC-6106 | Habiter, entre le chez-soi et le vivre ensemble | 3 |
| ARC-7002 | Travaux pratiques | 3 |
| ARC-7004 | Recherche individuelle | 3 |
| ARC-7006 | Stage | 3 |
| ARC-7009 | Études et lectures dirigées | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-7031 | Sujets spéciaux (architecture) | 3 |
| ARC-7032 | Morphologie et syntaxe des milieux bâtis | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| ARC-7034 | Forme urbaine et pratiques culturelles | 3 |
| ARC-7042 | Recherche, développement et création en construction | 3 |
| ARC-7043 | Programmation et évaluation architecturales | 3 |
| ARC-7044 | Ambiances physiques architecturales et urbaines | 3 |
| ARC-7045 | Histoire, théories et pratiques en conservation | 3 |
| ARC-7046 | Méthodes en architecture et fabrication numériques | 3 |
| ARC-7047 | Architecture, urbanisme et coopération internationale | 3 |
| ARC-7048 | Théories et interprétation en architecture | 3 |
| ARC-7049 | Études en architecture | 3 |
| ARC-7061 | Stage international interculturel en architecture et design urbain | 6 |

et tous les cours de niveau 6000 ou 7000 portant un des sigles suivants : AME, ANT, ARV, COM, DES, ECN, ETI, ETN, GGR, GIE, GMT, GUI, HAR, LIT, MNG, MRK, PHI, POL, SOC, THT

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en arts visuels - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise ès arts (M.A.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en arts visuels et médiatiques ou un diplôme équivalent.

Le candidat qui possède une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente est admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Directeur de recherche

Le candidat devra, au cours de sa première session d'inscription, trouver un professeur qui acceptera de diriger ses travaux de recherche. Avant la fin de cette période, l'étudiant avise la direction de programme de son choix de directeur de recherche.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le candidat n'est pas autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Tous les cours se donnent en français et tous les travaux écrits doivent être rédigés dans cette langue. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit démontrer qu'il possède une maîtrise suffisante de cette langue, à l'oral comme à l'écrit. La direction de programme pourrait, le cas échéant, soumettre le candidat à un [test de français](#).

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

L'[École de langues de l'Université](#) Laval offre des cours à l'étudiant désireux d'améliorer ses connaissances de langue anglaise.

Les cours de langues sont non contributives au programme et doivent être réussis avec une note égale ou supérieure à C.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitæ
- un avant-projet de recherche (environ une page) précisant les intérêts de recherche en lien avec les œuvres présentées dans le dossier visuel
- un dossier visuel numérique : le candidat doit soumettre une quinzaine d'œuvres faisant état de production artistique (indiquer à l'intérieur du fichier le contexte et les dates de réalisation des œuvres de même que le format et les matériaux utilisés). Ce document doit être déposé à l'adresse : documentsadmission@art.ulaval.ca.

Sélection

Chaque candidature est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Objectif général

- Amener l'étudiant de deuxième cycle à une pratique autonome de la création en arts visuels.

Objectifs particuliers

- Assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte de connaissances nouvelles.
- Développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique.
- Acquérir une connaissance approfondie d'un domaine de la création en arts visuels.

Durée et régime d'études

Tout étudiant à la maîtrise doit normalement s'inscrire à temps complet pour la durée de ses études.

L'étudiant a accès à un espace de travail et à un outillage de pointe durant les cinq sessions qui suivent sa première inscription.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Arts visuels (21 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-------------------------|----------------|
| ARV-6001 | Praxis I: problématique | 3 |
| ARV-6002 | Praxis II: méthodologie | 3 |
| ARV-6003 | Atelier I | 3 |
| ARV-6004 | Atelier II | 3 |
| ARV-6006 | Séminaire thématique I | 3 |
| ARV-6007 | Séminaire thématique II | 3 |
| ARV-6008 | Examen de projet | 3 |

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------------|----------------|
| ARV-6821 | Activité de recherche - mémoire 1 | 3 |
| ARV-6822 | Activité de recherche - mémoire 2 | 3 |
| ARV-6823 | Activité de recherche - mémoire 3 | 7 |
| ARV-6824 | Activité de recherche - mémoire 4 | 8 |
| ARV-6825 | Activité de recherche - mémoire 5 | 3 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en design - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise ès arts (M.A.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat en design ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline interpellée par le programme, notamment en sciences humaines, en communication, en éducation, en sciences de la gestion, en ingénierie, en arts ou en lettres est admissible (voir scolarité préparatoire).

Le candidat qui possède une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente est également admissible (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

La direction de programme peut exiger une scolarité préparatoire, de trois à quinze crédits, qui doit être réussie avant l'admission définitive au programme.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme.

Un candidat ne peut être admis au programme que si un professeur a accepté d'agir à titre de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Tous les cours se donnent en français et tous les travaux écrits doivent être rédigés dans cette langue. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit démontrer qu'il possède une excellente maîtrise de cette langue, à l'oral comme à l'écrit.

La direction de programme se réserve le droit de soumettre le candidat à un examen écrit et de le recevoir en entrevue. En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des cours de mise à niveau.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de lire et de comprendre des textes en anglais.

L'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études. L'étudiant doit s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais et, si nécessaire, prendre des mesures pour développer ses compétences linguistiques en cours de formation. L'École de langues de l'Université Laval administre un test de classement permettant d'évaluer la connaissance de l'anglais et propose des cours d'anglais, au besoin.

En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des correctifs. Les cours de langues suivis, s'il y a lieu, sont non contributives au programme.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (maximum de deux pages) exposant les motifs qui incitent le candidat à poser sa candidature dans ce programme et présentant un avant-projet de recherche
- deux [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche

Sélection

Chaque candidature est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de l'ensemble de son dossier ainsi que des ressources disponibles. La direction de programme pourra solliciter une entrevue d'information au besoin.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Les champs de recherche et d'application du programme sont développés dans une visée pluridisciplinaire et transversale. L'orientation du programme adopte une perspective résolument sociale. Elle priorise une sensibilité particulière aux besoins des individus et des communautés dans lesquels le designer est appelé à intervenir. Le programme met de l'avant l'importance de la mise en contexte, de la compréhension des besoins, des facteurs humains et de l'articulation de nouvelles approches de conception ainsi que des possibilités créatives, par la réflexion et l'action du designer, tant sur le plan de sa pratique que des visées de la recherche.

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis les compétences nécessaires à la recherche en design qui font appel aux divers moyens propres à la discipline, placés au service d'un besoin social bien déterminé. Pour bien comprendre les enjeux de son champ d'intervention, il aura également développé une réflexion sur les problématiques actuelles du design, issues d'un monde complexe, ainsi qu'une capacité d'analyse critique. Il sera en mesure de transférer ses acquis à la fois pratiques et théoriques pour la réalisation de projets dans le domaine du design.

Plus précisément, les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte et à la validation de connaissances nouvelles;
- développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique;
- proposer des solutions pertinentes et innovantes répondant à des problématiques contemporaines qui relèvent d'une posture prospective et qui mettent à profit la démarche de conception.

Durée et régime d'études

Le programme s'échelonne sur deux ans; le régime privilégié est le temps complet.

Travail de recherche

Mémoire et projet de mémoire

Les activités de recherche s'effectuent tout au long du cheminement de l'étudiant sous la supervision de son directeur de recherche. Lors de la première année, elles s'effectuent de façon concomitante à la scolarité de l'étudiant, jusqu'au dépôt de son projet de mémoire. Au cours de la deuxième année, l'étudiant poursuit ses activités de recherche ou de recherche-créditation et la rédaction de son mémoire de façon plus intensive. Le cheminement est complété par le dépôt du mémoire à la fin de la deuxième année, lequel fait l'objet d'une évaluation régie par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP).

Le projet de mémoire, qui précède la rédaction du mémoire lui-même, est élaboré en deux étapes : une première version est déposée à la fin du cours obligatoire DES-6032 Introduction à la recherche et fait l'objet d'une première évaluation par l'enseignant responsable du cours. Cette première version comprend habituellement le sujet de recherche et ses délimitations, la problématique et les objectifs de recherche, les questions ou les hypothèses de recherche, le cadre conceptuel, la méthodologie préliminaire ainsi qu'une bibliographie. Une deuxième version est élaborée dans le cadre du cours DES-6026 Projet de mémoire, en tutorat avec le directeur de recherche de l'étudiant. Cette deuxième version lui permet de modifier et de peaufiner son projet initial. Elle est déposée à la fin de la deuxième session du cheminement, lorsque la scolarité est complétée, et fait l'objet d'une évaluation (succès-échec) effectuée par le comité d'encadrement du programme composé de trois enseignants-chercheurs.

Le mémoire doit permettre à l'étudiant de présenter les résultats de sa recherche menée de façon rigoureuse et de démontrer sa maîtrise du sujet et de la problématique de sa recherche, de sa méthodologie, ainsi que, de façon transversale, ses capacités réflexives et d'analyse ainsi que son esprit critique. Lorsque le projet de recherche de l'étudiant s'insère dans un projet préexistant à sa propre recherche (voir projets d'accueil), le mémoire de l'étudiant est alors le résultat de sa démarche et de son action au sein du projet de recherche. Lorsque le projet de recherche s'inscrit dans une démarche de recherche-créditation, l'étudiant aura à déposer un mémoire, dont le projet de création (productions sous toutes formes : film, jeux, produits, affiches, illustrations, etc.) fait partie intégrante.

Le mémoire est un document d'environ 90 pages. La présentation du mémoire doit être conforme aux normes édictées par la FESP (voir le [Guide de cheminement](#)). Le mémoire est évalué par trois personnes, soit le directeur de recherche de l'étudiant et deux personnes désignées, qui sont choisies par la direction de programme en concertation avec le directeur de recherche.

Renseignements additionnels

Dans ce programme, le cheminement de l'étudiant est supervisé par son directeur de recherche. Les étudiants sont invités à participer aux projets de recherche suggérés par les professeurs ou encore à proposer leurs propres projets. La direction du programme s'assure de leur faisabilité. La formule flexible traduit l'interdisciplinarité naturelle du design. Selon la nature des projets, les étudiants peuvent s'inscrire dans un domaine de pratique de leur choix ou encore développer leur projet de recherche à la croisée de plusieurs disciplines. Le projet de recherche offre à l'étudiant le bénéfice d'un éclairage transversal et forme un esprit de synthèse et d'analyse adapté aux besoins changeants de la société.

Les crédits du programme (45) sont répartis de la façon suivante : 21 crédits de cours (4 cours obligatoires et 3 cours à option) et 24 crédits d'activités de recherche, dont l'aboutissement est le mémoire. Les cours, suivis pendant la première année du cheminement, préparent les étudiants à la recherche et leur permettent d'élaborer leur protocole de recherche. Ceux-ci développent leurs capacités de réflexion critique ainsi que leurs compétences dans le champ interdisciplinaire du design, ils les familiarisent à divers contextes dans lequel le design intervient et aux avancées théoriques du domaine du design. La formule pédagogique du séminaire est privilégiée.

Les cours obligatoires ont pour objectif d'assurer une formation théorique aux étudiants sur les plans épistémologique, méthodologique et critique. Ils assurent le choix de la méthodologie appropriée au projet de recherche. Les cours optionnels comportent des dimensions à la fois théoriques et pratiques en lien avec le sujet de recherche de l'étudiant.

Le résultat du processus fait l'objet d'un mémoire écrit, qui témoigne de la maîtrise des savoirs nécessaires à la démarche de recherche et à son application dans les champs de pratiques du design.

La recherche peut être menée dans le cadre des travaux d'équipes multidisciplinaires ou de groupes de recherche, mais le mémoire demeure un travail individuel. Lorsqu'un étudiant se joint à un projet de recherche regroupant diverses expertises, son mémoire reflète la partie de l'étude qu'il a menée et la démarche qu'il a privilégiée au sein de l'équipe. Le cheminement offert dans le cadre de cette maîtrise peut conduire directement au marché du travail, à une carrière en recherche-crédation ou encore aux études doctorales.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 10 crédits

Activités de formation communes

Design (21 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-6032 | Introduction à la recherche | 3 |
| DES-6033 | Méthodes de recherche et d'analyse en design | 3 |
| DES-6034 | Concepts, fondements et théories du design | 3 |
| DES-7003 | Séminaire de recherche en design | 3 |

Règle 1. 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--------------------------------------|----------------|
| DES-6008 | Design d'interfaces | 3 |
| DES-6036 | Stage de recherche | 3 |
| DES-6039 | Synthèse des écrits en design | 3 |
| DES-7000 | Lectures dirigées en design | 3 |
| DES-7001 | Sujet spécial en design | 3 |
| DES-7050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

Avec l'approbation de la direction de programme, l'étudiant peut suivre d'autres cours offerts par l'Université Laval. Les cours doivent être de niveau 6000 ou 7000 et jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.

Recherche

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------------|----------------|
| DES-6811 | Activité de recherche - mémoire 1 | 3 |
| DES-6812 | Activité de recherche - mémoire 2 | 7 |
| DES-6813 | Activité de recherche - mémoire 3 | 7 |
| DES-6814 | Activité de recherche - mémoire 4 | 7 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en design - design d'interaction

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise ès arts (M.A.)

Sessions d'admission

AUTOMNE

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat, ou un diplôme équivalent, en design, en communication, en technologie de l'information, en multimédia, en informatique, en animation, en arts, en cinéma ou dans un domaine connexe.

Le titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines ou en sciences pures et qui a une expérience jugée adéquate par la direction de programme est admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Exigences linguistiques

Compétence en français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

Tous les cours se donnent en français. Tous les travaux, y compris l'essai d'environ 50 pages, doivent être rédigés dans cette langue. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit démontrer qu'il possède une maîtrise suffisante de cette langue, à l'oral comme à l'écrit. Le comité d'admission pourrait soumettre le candidat à un examen écrit et le recevoir en entrevue.

Compétence en anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

L'[École de langues de l'Université Laval](#) offre des cours à l'étudiant désireux d'améliorer ses connaissances de langue anglaise.

Les cours de langues sont non contributives au programme et doivent être réussis avec une note égale ou supérieure à C.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission du candidat. Chaque demande est étudiée par la direction de programme qui tient compte, d'une part, de la préparation antérieure du candidat et de son dossier universitaire et, d'autre part, de la capacité et de la disponibilité du corps professoral à encadrer l'essai et le projet d'intervention de l'étudiant.

Achat d'équipement

Pour suivre les cours obligatoires du programme, le candidat doit posséder un ordinateur portatif récent (PC ou Mac) et les licences légales d'utilisation des logiciels imposés.

Équipement fourni

L'étudiant admis au programme bénéficie d'une salle de travail réservée munie d'espaces personnels, d'une grande table de travail et de conférence, d'un projecteur multimédia, d'une imprimante laser et d'autres éléments de mobilier ou de technologie. Le comptoir de prêt de l'École d'art fournit aussi de nombreux équipements de pointe en informatique et en vidéo.

Pour plus d'information sur ce programme, consulter le site de l'[École de design](#).

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Le programme est avant tout orienté vers la conception et non vers la production (technique). Le design y est présenté comme une expertise de résolution de problèmes au service d'un tiers ou de la société.

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'amener l'étudiant à une pratique autonome du design d'interaction.

À cet objectif général s'ajoutent les objectifs particuliers suivants :

- assurer une formation méthodologique appropriée à la découverte et à la validation de connaissances nouvelles;
- développer une capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique;
- acquérir une connaissance approfondie d'un domaine du design d'interaction.

Également, ce programme a pour objectif particulier d'offrir à l'étudiant une formation à la fois pratique et fondamentale, principalement axée sur le design d'interaction, l'ergonomie (de correction et de conception) et l'architecture d'information.

Au terme de cette formation, l'étudiant aura acquis de solides connaissances en design (d'interfaces, d'information, d'interaction) et en ergonomie cognitive. Il aura aussi développé son attitude critique à l'égard du domaine et maîtrisera plusieurs techniques d'investigation et démarches d'intervention.

Durée et régime d'études

L'étudiant doit réaliser le programme de 45 crédits à temps complet en formule intensive de 12 mois, c'est-à-dire à raison de trois sessions consécutives (automne, hiver et été). Le cheminement proposé est fixe. Lors de son inscription, l'étudiant s'engage pour une période d'un an. Toute dérogation à ces dispositions doit être autorisée explicitement par la direction de programme, qui peut accepter ou refuser la demande.

L'étudiant a accès à un espace de travail et à un outillage de pointe durant les trois sessions que dure le programme.

Conditions de poursuite des études

La réussite des cours DES-6016 Projet d'intervention et DES-6018 Essai est obligatoire à la poursuite du programme. En cas d'échec, conformément à l'article 357 c) du Règlement des études, l'étudiant peut être exclu du programme.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 12 crédits

Activités de formation communes

Design d'interaction (45 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| DES-6011 | Préparation de l'essai en design d'interaction | 3 |
| DES-6012 | Design d'interaction I | 3 |
| DES-6016 | Projet d'intervention | 12 |
| DES-6018 | Essai en design d'interaction | 9 |
| DES-6019 | Design de service | 3 |
| DES-6020 | Architecture d'information Web | 3 |
| DES-6021 | Profession designer d'interaction | 3 |
| DES-6022 | Design d'interaction II | 3 |
| DES-6023 | Théories et fondements du design d'interaction | 3 |
| DES-6038 | Design de jeu | 3 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en sciences de l'architecture - avec mémoire

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat, ou un diplôme équivalent, pertinent au champ de recherche choisi (voir scolarité préparatoire).

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire peut être exigée au candidat qui n'est pas architecte.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme.

Un candidat ne peut être admis au programme que si un professeur a accepté d'agir à titre de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle.

La direction de programme peut exiger au candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français de se soumettre à un [test de français](#). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des cours de français de mise à niveau que le candidat devra réussir avant de débiter la scolarité de maîtrise.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

La direction de programme peut exiger que le candidat se soumette au [Versant English Placement Test](#) (VEPT). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des cours d'anglais de mise à niveau.

Les cours de langues sont non contributives au programme et doivent être réussis avec une note égale ou supérieure à C.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (environ deux pages) précisant les intérêts du candidat pour le programme et pour le champ de recherche choisi, ainsi que les objectifs professionnels poursuivis
- trois [rapports d'appréciation](#) confidentiels (les candidats hors Québec doivent fournir une attestation officielle de leur rang de promotion et les rapports d'appréciation qu'ils soumettent devront présenter un contenu substantiel)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche

Sélection

Chaque candidature est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Ce programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ou d'acquérir une nouvelle formation dans le domaine de l'architecture et de ses champs connexes, d'avoir une perception claire et critique des réalités complexes de la pratique professionnelle et d'acquérir un esprit de recherche. Cette maîtrise est offerte dans les champs de recherche suivants : habitat, culture et forme urbaine; ambiances physiques et pensée constructive; approches informatiques en simulation et conception; méthodologie de design, programmation et évaluation architecturales; théories de l'architecture.

Ce programme a pour objectifs de permettre au titulaire d'un diplôme de premier cycle pertinent au champ de recherche choisi d'acquérir une connaissance approfondie de la recherche en architecture et la maîtrise de méthodes de recherche appropriées au développement des connaissances dans ce champ. Par ces objectifs, cette maîtrise s'adresse à l'étudiant intéressé à la recherche et à celui qui désire se préparer à la poursuite d'études au doctorat. La formation est axée principalement sur des activités de recherche (27 crédits) et des cours théoriques (18 crédits).

À son admission, en collaboration avec la direction de programme, le candidat doit avoir choisi un champ de recherche et identifié un professeur qui accepte d'agir à titre de directeur de recherche. Le projet de recherche est défini avec l'aide du directeur de recherche et doit être approuvé par la direction de programme au terme du cours ARC-6001 Introduction à la recherche.

Travail de recherche

Mémoire

Le mémoire de maîtrise ne devrait pas comporter plus de 120 pages, y compris les annexes et les illustrations.

Renseignements additionnels

Inscription simultanée au programme de maîtrise en architecture (M. Arch.)

L'étudiant qui désire acquérir une formation à la recherche ou en design urbain tout en faisant sa formation en architecture peut poursuivre simultanément le programme de maîtrise en architecture, s'il en satisfait les conditions d'admission. Cette inscription simultanée lui permet d'acquérir la formation et le grade requis pour accéder à la profession d'architecte (grade de M. Arch.), ainsi qu'une formation spécialisée en design urbain ou une formation à la recherche, ces deux dernières formations étant sanctionnées par le grade de M. Sc. Le candidat doit faire une demande d'admission séparée à la direction de programme de la M. Arch. Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

La scolarité totale est alors d'un minimum de 72 crédits répartis comme suit :

- M. Sc. 33 crédits
- M. Arch. 39 crédits

Il est possible de terminer les deux formations en six ou sept sessions consécutives, selon le rythme de chacun. L'étudiant intéressé doit se reporter à la description du programme de maîtrise en architecture pour prendre connaissance de son contenu. La direction de programme peut fournir des renseignements supplémentaires et répondre à toute question concernant cette inscription simultanée.

Dans le cas d'une inscription simultanée, l'étudiant doit s'assurer qu'il a réussi les exigences des deux programmes et qu'il a choisi ses cours à option parmi ceux autorisés par chacun des programmes.

Poursuite des études au doctorat

L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études au doctorat est invité à consulter la description de programme du doctorat en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 9 crédits

Activités de formation communes

Sciences de l'architecture (18 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------|----------------|
| ARC-6001 | Introduction à la recherche | 3 |
| ARC-6012 | Recension des écrits | 3 |

Règle 1. 12 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-6059 | Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site | 3 |
| ARC-7002 | Travaux pratiques | 3 |
| ARC-7004 | Recherche individuelle | 3 |
| ARC-7009 | Études et lectures dirigées | 3 |
| ARC-7031 | Sujets spéciaux (architecture) | 3 |
| ARC-7032 | Morphologie et syntaxe des milieux bâtis | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| ARC-7034 | Forme urbaine et pratiques culturelles | 3 |
| ARC-7042 | Recherche, développement et création en construction | 3 |
| ARC-7043 | Programmation et évaluation architecturales | 3 |
| ARC-7044 | Ambiances physiques architecturales et urbaines | 3 |
| ARC-7045 | Histoire, théories et pratiques en conservation | 3 |
| ARC-7046 | Méthodes en architecture et fabrication numériques | 3 |
| ARC-7047 | Architecture, urbanisme et coopération internationale | 3 |
| ARC-7048 | Théories et interprétation en architecture | 3 |
| ARC-7049 | Études en architecture | 3 |
| DES-7050 | Stage de recherche et d'enseignement | 3 |

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|-----------------------------------|----------------|
| ARC-6811 | Activité de recherche - mémoire 1 | 6 |
| ARC-6812 | Activité de recherche - mémoire 2 | 7 |
| ARC-6813 | Activité de recherche - mémoire 3 | 7 |
| ARC-6814 | Activité de recherche - mémoire 4 | 7 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Maîtrise en sciences de l'architecture - design urbain

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient un baccalauréat, ou un diplôme équivalent, en architecture, en architecture du paysage, en design de l'environnement ou en urbanisme.

Il est possible d'être admis à ce programme et de fréquenter simultanément la maîtrise en architecture ou la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. Pour connaître les conditions et obtenir plus de détails, voir *Renseignements additionnels*.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,00 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Une scolarité préparatoire peut être exigée au candidat qui n'est pas architecte.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur d'essai

Au début de la session pendant laquelle il est inscrit à ARC-6001 Introduction à la recherche (normalement à la 4^e session), l'étudiant doit trouver un professeur qui accepte de diriger son essai et définir le sujet de l'essai. Avant la fin de la session, l'étudiant avise la direction de programme de son choix de directeur d'essai. Si ces conditions ne sont pas respectées, le candidat n'est pas autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

La direction de programme peut exiger au candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français de se soumettre à un [test de français](#). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des cours de français de mise à niveau que le candidat devra réussir avant de débiter la scolarité de maîtrise.

Connaissance de l'anglais

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est essentielle.

La direction de programme peut exiger que le candidat se soumette au [Versant English Placement Test](#) (VEPT). En cas de lacunes importantes, la direction de programme peut imposer des cours d'anglais de mise à niveau.

Les cours de langues sont non contributives au programme et doivent être réussis avec une note égale ou supérieure à C.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (environ deux pages) précisant :
 - les intérêts du candidat pour le programme
 - les liens avec sa formation de base
 - les objectifs professionnels poursuivis
- un portfolio ou une copie de travaux comportant un contenu orienté sur l'aménagement
- trois [rapports d'appréciation](#) de la part de professeurs d'université

Sélection

Chaque candidature est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Ce programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ou d'acquérir une nouvelle formation dans le domaine de l'architecture et de ses champs connexes, d'avoir une perception claire et critique des réalités complexes de la pratique professionnelle et d'acquérir un esprit de recherche.

Cette maîtrise a pour objectifs de permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de ce champ de l'activité professionnelle et d'une formation poussée à l'analyse, à la synthèse et à l'évaluation critique des milieux urbains. Elle s'obtient principalement par la poursuite de cours théoriques (33 crédits) ainsi que par la rédaction d'un essai (6 crédits) et la réalisation d'un projet de design urbain (6 crédits).

Cette spécialisation en design urbain s'adresse au titulaire d'un diplôme de premier cycle en architecture, architecture du paysage, design de l'environnement ou urbanisme. Cette formation aborde la pratique professionnelle dans la perspective de l'aménagement viable, en favorisant l'adoption d'attitudes responsables à l'égard des habitants, des collectivités et de l'environnement. Elle engage la réflexion sur les transformations rapides qui affectent les milieux de vie et stimule la mise au point d'outils d'analyse et la recherche de modes d'intervention qui favorisent le maintien de l'identité des lieux, l'essor culturel et social de leurs habitants et la viabilité du développement à long terme.

Le design urbain commande une bonne connaissance de la société urbaine, des processus socioéconomiques qui forment les villes, des institutions et instruments qui régissent l'urbanisme, qu'ils soient politiques, légaux ou financiers, ainsi que des

processus écologiques propres à l'environnement urbain. Il a aussi son propre corps de connaissances en morphologie et ses propres méthodes et outils d'intervention en design. La formation en design urbain est donc par nature multidimensionnelle, mais elle repose avant tout sur l'intégration de l'ensemble de ces connaissances lors de l'élaboration de projets.

Pour bien répondre à ces besoins de connaissances, ce programme a comme objectifs généraux de permettre au diplômé de :

- connaître la nature, les fondements théoriques, les finalités et les limites du design urbain comme champ de connaissances et de recherche;
- savoir utiliser une diversité d'approches conceptuelles et méthodologiques pour la conception de projets de design urbain et pour l'élaboration d'outils de contrôle de la forme urbaine;
- développer des attitudes responsables sur les plans culturel et environnemental dans l'approche des problèmes d'aménagement.

De plus, afin d'assurer la pertinence pratique de la formation, le programme s'organise autour de projets concrets. En effet, il fait appel aux communautés locales, régionales et internationales, afin de définir les problèmes à l'étude, engageant ainsi l'étudiant dans des situations réelles, où il fait l'expérience de nouvelles approches de la conception et du contrôle de milieux urbains et travaille en interaction avec différents intervenants des secteurs public et privé.

Un laboratoire pratique de design urbain ainsi qu'un stage en milieu professionnel ou une participation à un projet international sont intégrés au programme de cours. L'application des technologies de l'informatique au projet urbain fait partie de la formation. Le programme est réalisable en deux années scolaires. Dans le cadre de sa formation, chaque étudiant doit produire un essai individuel et un projet de design urbain, individuel ou de groupe, pour un total de 12 crédits, sous la supervision d'un ou de plusieurs professeurs.

Renseignements additionnels

Inscription simultanée au programme de maîtrise en architecture (M. Arch.) ou au programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR)

Le candidat qui est titulaire d'un diplôme reconnu en architecture correspondant à un minimum de trois années universitaires peut poursuivre simultanément la maîtrise en architecture pour avoir accès à la profession d'architecte (voir la description sous la rubrique Architecture), s'il satisfait aux exigences d'admission. Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

Le candidat peut aussi poursuivre simultanément la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (voir la description sous la rubrique Aménagement du territoire et développement régional) pour avoir accès à la profession d'urbaniste, s'il satisfait aux exigences d'admission. Le candidat intéressé doit se reporter à la description du programme de maîtrise en ATDR pour prendre connaissance de son contenu et faire une demande d'admission séparée à la direction de l'École supérieure d'aménagement et de développement (ESAD). Il doit signifier dans ses deux demandes d'admission son désir d'être admis simultanément aux deux programmes.

La somme des crédits nécessaires à l'obtention simultanée des diplômes de maîtrise en sciences de l'architecture (design urbain, M. Sc.) et en aménagement du territoire et développement régional (M. ATDR) est d'un minimum de 72 crédits répartis comme suit :

M. Sc. 30 crédits

M. ATDR 42 crédits

Il est possible de terminer les deux formations en six ou sept sessions, selon le rythme de chacun.

Dans le cas d'une inscription simultanée, l'étudiant doit s'assurer qu'il a réussi les cours obligatoires des deux programmes et qu'il a choisi ses cours à option parmi ceux autorisés par les deux programmes dont un cours dans chacune des catégories A, B et C :

A. Théorie de l'urbanisme

AME-6044 Théories et pratiques de l'urbanisme

B. Aspects écologiques du design urbain

| | |
|----------|--------------------------------------|
| AME-6013 | Études d'impacts sur l'environnement |
| AME-6021 | Écologie et aménagement |

C. Aspects économiques

| | |
|----------|---------------------------------|
| AME-6000 | Développement régional et local |
| AME-6005 | Gestion et aménagement |

D. Aide à la décision territoriale

| | |
|----------|-----------------------------------|
| AME-6017 | Modélisation du territoire et SIG |
| AME-6023 | Aide à la décision territoriale |

La direction de programme peut fournir des renseignements supplémentaires et répondre à toute question concernant l'inscription simultanée aux deux programmes.

Poursuite des études au doctorat

L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études au doctorat est invité à consulter la description de programme du doctorat en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) de l'Université Laval.

Structure du programme

Total exigé : 45 crédits

Équivalence maximum : 15 crédits

Activités de formation communes**Design urbain (45 crédits)**

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| AME-6045 | Cadre institutionnel québécois de l'aménagement | 3 |
| ARC-6001 | Introduction à la recherche | 3 |
| ARC-6010 | Projet de fin d'études en design urbain | 6 |
| ARC-6013 | Essai | 9 |
| ARC-7003 | Laboratoire de design urbain | 6 |
| ARC-7032 | Morphologie et syntaxe des milieux bâtis | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| ARC-7034 | Forme urbaine et pratiques culturelles | 3 |

Règle 1. 3 à 6 crédits**Aspects écologiques du design urbain :**

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| AME-7032 | Parcs et réserves naturels : enjeux et perspectives | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-7033 | Gestion environnementale en milieu rural | 3 |

Aspects du design urbain liés au transport :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------------|----------------|
| AME-6501 | Transport et dynamiques territoriales | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6502 | Transports des personnes : aspects organisationnels, environnementaux et économiques | 3 |

Aspects économiques du design urbain :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------|----------------|
| AME-7011 | Développement régional et local | 3 |

OU

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| AME-7012 | Stratégies d'intervention en développement régional | 3 |

Règle 2. 3 à 6 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-6046 | Morphologies urbaines et interventions sur la ville | 3 |
| AME-7021 | Théories et pratiques de l'urbanisme | 3 |
| ARC-6059 | Nature et culture: esthétique du paysage et théories du site | 3 |
| ARC-7004 | Recherche individuelle | 3 |
| ARC-7044 | Ambiances physiques architecturales et urbaines | 3 |
| ARC-7045 | Histoire, théories et pratiques en conservation | 3 |
| ARC-7047 | Architecture, urbanisme et coopération internationale | 3 |

Avec l'approbation de la direction de programme, l'étudiant peut suivre d'autres cours offerts par l'Université Laval. Les cours doivent être de niveau 6000 ou 7000 et jugés pertinents en regard du plan d'études de l'étudiant et des objectifs du programme.

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Doctorat en aménagement du territoire et développement régional

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans une discipline proche de l'aménagement du territoire et développement régional peut être admissible, par exemple urbanisme, administration, agriculture, architecture, droit, foresterie, géographie, géomatique, récréologie, sciences pures et appliquées (biologie, génie civil), sciences sociales (économique, science politique, sociologie).

Le candidat qui possède un baccalauréat et une expérience professionnelle de cinq années pertinente à la nature du projet de recherche peut également être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,33 sur 4,33, ou l'équivalent.

Le candidat dont la moyenne se situe entre 2,9 et 3,32 sur 4,33 peut également soumettre sa candidature. Toutefois, l'admission n'est pas automatique.

Scolarité préparatoire

Le candidat qui ne détient pas une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional devra suivre des cours de scolarité préparatoire de cette maîtrise (une ou deux sessions) afin de mettre à niveau ses connaissances.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Avant de faire sa demande d'admission, le candidat doit avoir trouvé un directeur de recherche en prenant contact avec l'un des professeurs du programme.

Le candidat résidant au Québec est invité à prendre rendez-vous avec la direction de programme afin de bien connaître la nature du programme et pour être mis en contact avec un directeur de recherche.

Un candidat ne peut être admis au programme que si un professeur a accepté d'agir à titre de directeur de recherche et qu'il confirme son acceptation par écrit.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 361 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 8 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FLE-3221 Langue orale et écrite (intermédiaire-avancé) ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent, avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Ce programme comporte également des exigences linguistiques en français à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Connaissance de l'anglais

Ce programme comporte des exigences linguistiques en anglais à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- une lettre de motivation/intentions (environ deux pages) exposant les motifs pour lesquels le candidat désire entreprendre ce programme
- trois [rapports d'appréciation](#)
- une confirmation écrite du professeur qui agira à titre de directeur de recherche
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français (voir *Connaissance du français*)

Sélection

Entrevue

Le candidat résidant au Québec sera convoqué en entrevue.

La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission (résultats scolaires par rapport à la moyenne du groupe, qualité des rapports d'appréciation, qualité du texte fourni avec la demande d'admission, qualité de l'entrevue). Le candidat doit faire preuve de ses goûts et aptitudes pour la recherche de pointe en aménagement du territoire et développement régional. Une attention particulière est prêtée à la qualité du français écrit.

De plus, l'admission au programme dépend de l'adéquation des intérêts du candidat avec les champs et thèmes d'enseignement et de recherche des professeurs de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ESAD). L'admission dépend de la disponibilité des professeurs quant à la possibilité de diriger la thèse de doctorat.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Objectifs

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant une formation multidisciplinaire de recherche dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement régional. À la fin de sa formation, l'étudiant sera capable de faire progresser les connaissances dans son domaine de recherche, de façon autonome et en utilisant les méthodes et les techniques de pointe.

Durée et régime d'études

La durée normale des études est de quatre ans.

Le candidat ne peut s'inscrire au programme qu'à temps complet pour la période correspondant à la scolarité, ce qui équivaut aux deux premières années (six sessions consécutives), pour lesquelles il y a une exigence de résidence.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

Note – Les cours de langue suivis, s'il y a lieu, sont non contributives au programme, et leur réussite est une condition de diplomation.

Français

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français et dont le résultat aux épreuves obligatoires du [Test de connaissance du français tout public](#) se situe entre 361 et 599 sur 699 devra améliorer ses compétences en français en cours d'études.

L'exigence de langue française peut être satisfaite par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 14 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Anglais

La poursuite des études dans ce programme nécessite une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un test de classement. Le candidat devra se soumettre au test avant la première session d'inscription ou au début de celle-ci.

L'exigence de langue anglaise peut être satisfaite par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 41 sur 70
- OU du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#) avec un résultat égal ou supérieur à 450 sur 990;
- OU du cours d'anglais ANL-1020 Basic English II (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Dans les cas où le test de classement en anglais révèle un niveau inférieur, l'étudiant s'engage à suivre le ou les cours qui lui permettront d'atteindre le niveau exigé et à obtenir une note égale ou supérieure à C.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 7 crédits

Activités de formation communes

Aménagement du territoire et développement régional (18 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| AME-8002 | Examen du projet de thèse | 3 |
| AME-8003 | Séminaire en aménagement et en développement I | 3 |
| AME-8004 | Séminaire en aménagement et en développement II | 3 |

Règle 1. 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| AME-7000 | Sujets spéciaux (aménagement) | 3 |
| AME-7001 | Sujets spéciaux (environnement) | 3 |
| AME-7002 | Sujets spéciaux (urbanisme) | 3 |
| AME-7003 | Sujets spéciaux (développement régional) | 3 |
| AME-7004 | Sujets spéciaux (transport) | 3 |
| AME-7005 | Sujets spéciaux (méthodes quantitatives) | 3 |
| AME-7011 | Développement régional et local | 3 |
| AME-7012 | Stratégies d'intervention en développement régional | 3 |
| AME-7021 | Théories et pratiques de l'urbanisme | 3 |
| AME-7032 | Parcs et réserves naturels : enjeux et perspectives | 3 |
| AME-7033 | Gestion environnementale en milieu rural | 3 |
| AME-7053 | Eau et territoire | 3 |
| AME-7055 | Aménagement, développement et société | 3 |
| AME-7058 | Santé publique en aménagement du territoire | 3 |
| AME-7060 | Développement territorial : diagnostic, gouvernance, pratiques | 3 |
| AME-7063 | Villes en reconstruction | 3 |
| AME-7064 | Acteurs, participation publique et aménagement du territoire | 3 |
| AME-7065 | Outils économiques du développement régional et local | 3 |
| AME-7067 | Stratégies de revitalisation des quartiers anciens | 3 |
| AME-7069 | Environnement et décision | 3 |
| AME-7101 | Modélisation du territoire et SIG | 3 |
| AME-8005 | Stage court en ATDR | 3 |
| AME-8006 | Stage long en ATDR | 6 |

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme.

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------|----------------|
| AME-8811 | Activité de recherche - thèse 1 | 8 |
| AME-8812 | Activité de recherche - thèse 2 | 8 |
| AME-8813 | Activité de recherche - thèse 3 | 8 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------|----------------|
| AME-8814 | Activité de recherche - thèse 4 | 8 |
| AME-8815 | Activité de recherche - thèse 5 | 8 |
| AME-8816 | Activité de recherche - thèse 6 | 8 |
| AME-8817 | Activité de recherche - thèse 7 | 12 |
| AME-8818 | Activité de recherche - thèse 8 | 12 |

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

Doctorat en architecture

Description officielle

Cette page présente la version officielle de ce programme pour de futurs étudiants et étudiantes. L'Université Laval se réserve le droit d'en modifier le contenu sans préavis. Les personnes déjà admises doivent plutôt se référer à leur [rapport de cheminement](#).

Diplôme

Philosophiæ doctor (Ph. D.)

Sessions d'admission

AUTOMNE, HIVER

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise, ou un diplôme équivalent, en architecture, en design urbain, en urbanisme ou en aménagement.

Le titulaire d'une maîtrise dans une autre discipline (par exemple, anthropologie, génie, géographie, gestion internationale, gestion urbaine, histoire, science politique, sociologie, etc.) peut être admissible.

Moyenne

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,33 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Le candidat qui n'a pas une formation préalable suffisante en recherche devra suivre les cours ARC-6001 Introduction à la recherche et ARC-6012 Recension des écrits.

Une scolarité préparatoire peut être exigée selon l'axe de recherche visé par le candidat ou pour acquérir les bases de l'architecture comme milieu bâti.

La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

Directeur de recherche

Un directeur de recherche sera attribué au candidat lorsqu'une offre d'admission lui sera faite et après des échanges avec le directeur de programme et le candidat.

La direction de programme ne peut admettre un candidat que si un professeur a accepté d'agir à titre de directeur de recherche.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

- du [Test de connaissance du français tout public](#) avec :
 - un résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 aux épreuves obligatoires (TCF-TP)
 - ET un résultat égal ou supérieur à 14 sur 20 à l'épreuve d'expression écrite (TCF-TP/ÉE)
- OU du cours FRN-3003 Français avancé : grammaire et rédaction II (ou d'un cours jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales en français au Québec (DEC) et réussi l'épreuve uniforme de français;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

Ce programme comporte des exigences linguistiques en anglais à atteindre pour l'obtention du diplôme. Pour plus de détails, consulter la rubrique **Compétences linguistiques à atteindre** dans la section *Renseignements et directives* de l'onglet *Cheminement*.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des documents exigés par le [Bureau du registraire](#)

- un curriculum vitae
- des exemples de travaux de rédaction, de publications et de projets d'architecture, le cas échéant
- une lettre de motivation (maximum de 1000 mots) dans laquelle le candidat expose sommairement :
 - l'axe de recherche qui l'intéresse
 - les motifs qui l'incitent à poser sa candidature à des études de troisième cycle en architecture
 - la démarche de recherche qu'il veut entreprendre dans le cadre de ses études
 - les objectifs de carrière qu'il poursuit
- trois [rapports d'appréciation](#) confidentiels (les candidats hors Québec doivent fournir une attestation officielle de leur rang de promotion et les rapports d'appréciation qu'ils soumettent devront présenter un contenu substantiel)
- pour le candidat non francophone : document officiel attestant du résultat obtenu au test de français (voir *Connaissance du français*), à fournir une fois que le candidat est jugé admissible et qu'une offre d'admission lui est faite

Passage accéléré au doctorat

À titre exceptionnel, un étudiant déjà inscrit à la maîtrise en sciences de l'architecture avec mémoire peut, aux conditions présentées dans le [Règlement des études](#) et avec l'autorisation de la direction de programme, être admis au doctorat sans avoir franchi toutes les étapes de la maîtrise. L'étudiant ayant suivi avec succès tous les cours rattachés à son programme de maîtrise ainsi que les cours ARC-6001 Introduction à la recherche et ARC-6012 Recension des écrits et ayant fait la preuve suffisante de son aptitude à la recherche peut faire une demande de passage accéléré au doctorat afin de poursuivre sa thèse dans la continuité du mémoire amorcé.

Sélection

Chaque candidature est étudiée par la direction de programme, qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche, de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas automatiquement l'admission d'un candidat. La direction de programme peut prononcer une offre d'admission définitive, conditionnelle ou encore refuser la candidature. Dans ce dernier cas, elle informe le candidat des raisons de son refus.

En savoir plus sur les [études universitaires au Québec](#).

Consulter la liste des [équivalences](#) généralement accordées aux différents diplômes internationaux.

Connaissance du français

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. L'enseignement y est offert en français; les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. La maîtrise du français écrit et parlé est donc essentielle. Pour plus de détails, consulter la [Politique sur l'usage du français](#) et les [Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français](#).

Date limite de dépôt

La date limite à respecter pour déposer une demande d'admission varie selon le type de candidature. L'information complète se trouve à la page [Dates limites de dépôt](#).

Orientation

Le doctorat en architecture offre un riche environnement de recherche qui, au plan méthodologique, est ouvert à plusieurs approches, notamment en recherche-crédation, en recherche et développement, en recherche participative, ainsi qu'en recherche en collaboration et en partenariat.

À partir d'un noyau de formation disciplinaire, il encourage l'étudiant à s'ouvrir à la recherche interdisciplinaire et aux dimensions interculturelles, à réfléchir en contexte d'application (en se préoccupant de problèmes concrets), à entretenir les liens avec le design et le projet d'architecture (comme objet d'intégration privilégié en architecture).

Ce programme se distingue par ses deux axes de recherche privilégiés :

- Milieux de vie : formes, pratiques et représentations
- Fabrication : information, matière et énergie

Objectifs

Ce programme a pour objectifs de préparer l'étudiant à poursuivre des recherches originales dans un domaine de l'architecture, à participer activement à la diffusion du savoir au sein de la profession et à collaborer à la recherche de solutions à des problèmes de société où le cadre bâti est en jeu.

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure de :

- mener, de façon autonome ou en collaboration, des recherches originales et utiles à la société, et accompagner de futurs étudiants dans des démarches similaires;
- s'ouvrir à différentes approches méthodologiques et encourager le rapprochement entre la recherche et l'enseignement à tous les cycles d'études;
- s'engager de façon proactive dans la valorisation de la recherche pour le développement judicieux des pratiques de l'architecture, de même que l'amélioration du cadre bâti;
- contribuer à une meilleure compréhension de la discipline, ainsi qu'à son rayonnement.

Durée et régime d'études

La durée normale du programme est de quatre ans. Le cheminement et la scolarité sont déterminés conjointement par le directeur du programme, le directeur de recherche et l'étudiant.

Compétences linguistiques à atteindre - diplôme

La poursuite des études dans ce programme nécessite une bonne compréhension de l'anglais écrit. Cette compréhension est vérifiée au moyen d'un test de classement administré avant la première session d'inscription ou au début de celle-ci.

L'exigence de langue anglaise peut être satisfaite par la réussite :

- du test de classement [Versant English Placement Test \(VEPT\)](#), avec un résultat égal ou supérieur à 53 sur 70
- OU du [Test of English for International Communication \(TOEIC\)](#), avec un résultat égal ou supérieur à 675 sur 990
- OU du cours d'anglais ANL-2020 Intermediate English II (ou d'un cours de niveau égal ou supérieur) avec une note égale ou supérieure à C

Dans les cas où le test de classement révèle un niveau inférieur, l'étudiant s'engage à suivre le ou les cours qui lui permettront d'atteindre le niveau exigé et à obtenir une note égale ou supérieure à C.

Note – Les cours suivis, s'il y a lieu, sont non contributoires au programme, et leur réussite est une condition de diplomation.

Structure du programme

Total exigé : 90 crédits

Équivalence maximum : 7 crédits

Activités de formation communes

Architecture (21 crédits)

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---|----------------|
| ARC-8001 | Séminaire avancé de recherche en architecture | 3 |
| ARC-8002 | Séminaire de doctorat I : diffusion, collaboration et performance | 2 |
| ARC-8003 | Séminaire de doctorat II : valorisation, transfert et innovation | 1 |
| ARC-8004 | Examen doctoral : volet rétrospectif | 3 |
| ARC-8005 | Examen doctoral : volet prospectif | 3 |

Règle 1. 9 crédits parmi :

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-7002 | Travaux pratiques | 3 |
| ARC-7003 | Laboratoire de design urbain | 6 |
| ARC-7004 | Recherche individuelle | 3 |
| ARC-7006 | Stage | 3 |
| ARC-7009 | Études et lectures dirigées | 3 |
| ARC-7021 | Pensée constructive et architectonique du projet complet | 3 |
| ARC-7031 | Sujets spéciaux (architecture) | 3 |
| ARC-7032 | Morphologie et syntaxe des milieux bâtis | 3 |
| ARC-7033 | Design urbain : concepts et méthodes | 3 |
| ARC-7034 | Forme urbaine et pratiques culturelles | 3 |
| ARC-7042 | Recherche, développement et création en construction | 3 |
| ARC-7043 | Programmation et évaluation architecturales | 3 |
| ARC-7044 | Ambiances physiques architecturales et urbaines | 3 |
| ARC-7045 | Histoire, théories et pratiques en conservation | 3 |

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|--|----------------|
| ARC-7046 | Méthodes en architecture et fabrication numériques | 3 |
| ARC-7047 | Architecture, urbanisme et coopération internationale | 3 |
| ARC-7048 | Théories et interprétation en architecture | 3 |
| ARC-7049 | Études en architecture | 3 |
| ARC-7061 | Stage international interculturel en architecture et design urbain | 6 |

Recherche

L'étudiant doit réaliser toutes les activités de recherche prévues dans son programme. Une fois qu'elles sont complétées, l'étudiant qui désire prolonger ses études pour finaliser sa thèse peut s'inscrire aux activités suivantes qui lui conféreront le statut d'étudiant à temps complet à un coût fixe : TRE-8800 Poursuite de la recherche - thèse 1 (maximum deux inscriptions) ou TRE-8801 Poursuite de la recherche - thèse 2 (maximum cinq inscriptions).

| Cours | Titre | Crédits exigés |
|----------|---------------------------------|----------------|
| ARC-8801 | Activité de recherche - thèse 1 | 7 |
| ARC-8802 | Activité de recherche - thèse 2 | 7 |
| ARC-8803 | Activité de recherche - thèse 3 | 7 |
| ARC-8804 | Activité de recherche - thèse 4 | 7 |
| ARC-8805 | Activité de recherche - thèse 5 | 10 |
| ARC-8806 | Activité de recherche - thèse 6 | 10 |
| ARC-8807 | Activité de recherche - thèse 7 | 10 |
| ARC-8808 | Activité de recherche - thèse 8 | 11 |